

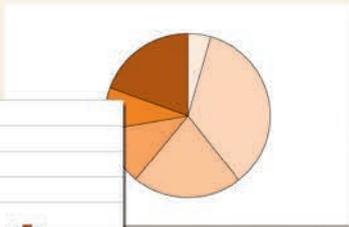
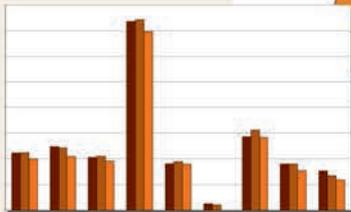


Direction des Entreprises, de la Concurrence,  
de la consommation, du Travail et de l'Emploi  
de la Guadeloupe (DIECCTE)

## Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de l'EMPLOI en GUADELOUPE et ÎLES du NORD

# Bilan 2014

---



**E**volution du contexte social, mutations économiques, crise financière... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Tel est le sens de la création des Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ; elles s'inscrivent en outre dans le droit fil de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéATE), visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat. Créées par le décret n° 2010-1852 du 17 décembre 2010, les DIECCTE ont été mises en place depuis le 1er janvier 2011 dans les cinq départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Elles sont l'équivalent pour les DOM des DIRECCTE en Métropole. Le décret leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

Le décret du 17 décembre 2010 attribue aux DIECCTE des missions identiques à celles des DIRECCTE, dans les champs de :

- la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;
- du développement des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à l'étranger, de la formation professionnelle, de l'industrie ;
- du contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que de la mise en oeuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs et de la métrologie ;
- la gestion des crédits européens, notamment le Fond Social Européen (FSE).

Au travers de ses missions, la DIECCTE de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et des compétences. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en oeuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens. Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous.

Elle participe aux initiatives qui tendent à améliorer les conditions de travail en soutenant l'activité de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT). Dans sa mission d'information, la DIECCTE diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2014 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le service Etudes Statistique Evaluation (ESE) de la DIECCTE de Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

## CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

**Catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

**Catégorie B :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

**Catégorie D :** demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi

**Catégorie E :** demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

# SOMMAIRE

## LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD

Sommaire . . . . .	3
Synthèse . . . . .	4

### Le marché du travail en Guadeloupe et Îles du Nord en 2014

I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi . . . . .	5
II • Les femmes à la recherche d'un emploi . . . . .	6
III • Les jeunes demandeurs d'emploi . . . . .	7
IV • Les seniors demandeurs d'emploi . . . . .	8
V • Les demandeurs d'emploi de longue durée . . . . .	9
VI • Les demandeurs d'emploi handicapés . . . . .	9
VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation . . . . .	10
VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle . . . . .	11
IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune . . . . .	11
X • Les demandeurs d'emploi dans les Iles-du-Nord . . . . .	12
XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A à E) . . . . .	13
XII • L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi . . . . .	13
XIII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi . . . . .	14
XIV • L'indemnisation des demandeurs d'emploi . . . . .	16
XV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi . . . . .	18

### Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles du Nord en 2014

I • Vue d'ensemble . . . . .	20
A - Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion . . . . .	20
B - Les dispositifs mis en œuvre	
1 • L'insertion et la formation des jeunes . . . . .	20
2 • La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et . . . . .	21
des allocataires de minima sociaux	
3 • L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	22
II • Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand . . . . .	23
A - Les contrats en alternance	
1 • Le contrat d'apprentissage . . . . .	23
2 • Le contrat de professionnalisation . . . . .	26
B - Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité) . . . . .	29
C - Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création) . . . . .	29
D - Le Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale (Civis) . . . . .	29
E - Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom) . . . . .	31
F - Le Contrat de Génération . . . . .	33
III • Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	
A - Le Contrat Unique d'Insertion - . . . . .	34
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)	
B - Les Emplois d'Avenir . . . . .	37
Sigles et acronymes utilisés dans ce document . . . . .	39

## SYNTHÈSE

En 2014, en Guadeloupe et dans les Îles du Nord, la situation sur le marché du travail continue à se détériorer, à un rythme légèrement supérieur à celui observé en 2013. La demande d'emploi en fin de mois (DEFM) augmente de 2,4 % en catégories ABC contre +1,8 % un an plus tôt en données brutes. Toutes catégories confondues (ABCDE), 74 583 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi en fin d'année. Les seniors (50 ans et plus) sont encore particulièrement touchés. Leur nombre croît de 11,9 % en 2014 en catégories ABC (1 918 demandeurs supplémentaires) après +13,1 % en 2013. Chez les 50 ans et plus, la demande d'emploi est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes de moins de 25 ans. La fin des mesures d'âge, une conjoncture économique morose et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi expliquent la flambée de la demande d'emploi senior. La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans diminue de 3,9 % en 2014 après une première diminution de 0,9 % en catégorie ABC en 2013. Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont habituellement les moins touchés en évolution par la hausse de la demande d'emploi. Leur nombre n'augmente que de 0,1 % (après -1,4 % en 2013). Les femmes, bien que concernées par la hausse de la demande d'emploi voient leur situation se dégrader nettement moins que celle de leurs homologues masculins (+1,4 % contre +3,8 % en catégories ABC). La part des femmes baisse encore en 2014 mais ces dernières restent toujours largement surreprésentées à Pôle emploi (57,2 % des demandes). La demande d'emploi de durée d'inscription supérieure ou égale à un an augmente de 5,2%. Le nombre de demandeurs concernés passe à 39 100 en catégories ABC (+1 943). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (56,2 %) contre quatre sur dix dans l'hexagone (42,8 %). Par ailleurs, 17 865 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi sans discontinuité depuis trois ans ou plus. En 2014, les flux d'entrée et de sortie de Pôle emploi diminuent. Le nombre des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 62 698, en baisse de 2,6 % sur un an (-1 695). Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi (hors le « autres cas ») est la « fin de contrat et de mission d'intérim ». Ce motif recule de 5,4 % après une baisse de 5,6 % en 2013. Le second motif est la « 1ère entrée ou 1ère inscription », en hausse de 3,7 % en 2014 après une hausse de 6,2 % l'année précédente. Le troisième motif « reprise d'activité après interruption » diminue de 12,5 % après une baisse tout aussi nette en 2013 (-9,2 %). Les sorties de Pôle emploi sont en baisse de 3,7 % d'une année sur l'autre pour s'établir à 60 802. Les sorties sont en hausse pour presque tous les motifs sauf pour les changements d'ALE\* (-0,3 %) mais surtout pour les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (-7,9 %). 9 672 offres d'emploi ont été

collectées par Pôle emploi, soit une hausse de 3,3 % dans l'année après une diminution des offres de 22,8 % en 2013. Les offres durables de durée supérieure à 6 mois (54,4 % des offres) ont connu une augmentation de 7,7 %. Celles de durée inférieure sont en baisse de 1,5 %. Parallèlement, 8 881 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 91,8 % des offres collectées. En 2014, la situation du marché du travail ne s'est pas améliorée en raison d'une conjoncture économique toujours mal orientée. Face à la montée de la demande d'emploi, des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en faveur des publics les plus exposés et les plus vulnérables au chômage.

Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi. L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé. Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en proportion (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs tels que les contrats en alternance. Grâce au contrat d'apprentissage, contrat de travail qui associe une formation qualifiante et « diplômante », 902 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2014 (soit -6,2 % sur an). Pour le contrat de professionnalisation, qui permet d'acquérir une qualification professionnelle, le nombre de nouveaux contrats signés a bien progressé en 2014 et été multiplié par trois par rapport à l'année 2013 (année où le nombre de contrats avait fortement chuté de 74,8 % entre 2012 et 2013). Les emplois d'avenir (mesure en faveur des jeunes peu diplômés de moins de 30 ans) ont permis à plus de 1 900 jeunes d'occuper un emploi durable de trois ans au moins. Ce dispositif a sans nul doute eu un impact positif sur l'évolution du chômage des jeunes. Le nombre de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi recule de 4,2 % en catégorie A en 2014 après -0,9% en 2013 (deuxième année de baisse consécutive depuis six ans).

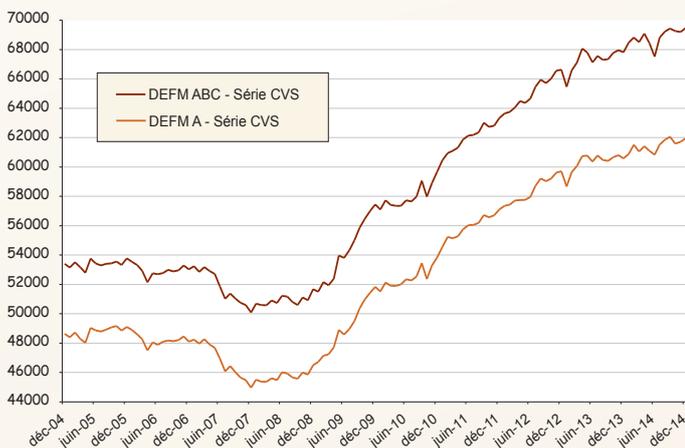
D'autres mesures en faveur des jeunes sont mises en œuvre notamment le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le PIJ (Projet Initiative Jeune) - Création d'Entreprises. Pour les populations les plus éloignées voire exclues du marché de l'emploi (femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi non diplômé etc.) l'Etat met en œuvre le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi), dispositif dans le secteur marchand dont le nombre de bénéficiaires a progressé de 16,8 % par rapport à l'année 2013. Dans le secteur non marchand, un seul dispositif est en vigueur, le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement dans l'Emploi) qui fait figure de tremplin vers l'emploi durable. Le nombre de contrats enregistrés est en repli de 19,3 % et a atteint le nombre de 3 553 contrats. A côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficultés, l'Etat soutient l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés soit environ 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outremer dont la mise en œuvre date de 2001. Ces exonérations coûtent en moyenne plus de 300 millions d'euros par an à l'Etat.

\*Agence Locale pour l'Emploi

# LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2014

## I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

### La demande d'emploi A et ABC en données CVS\*

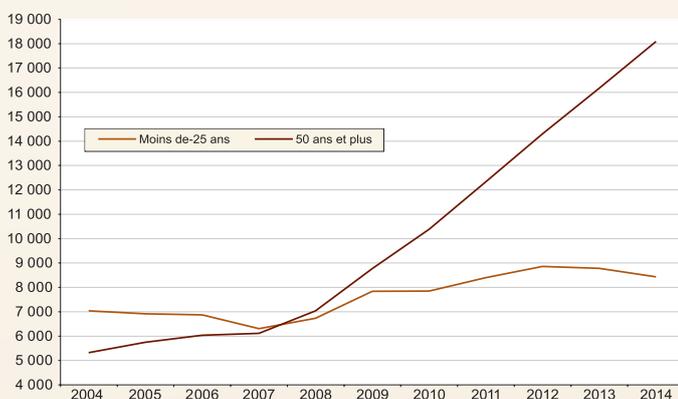


Source : Dares STMT, Pôle emploi

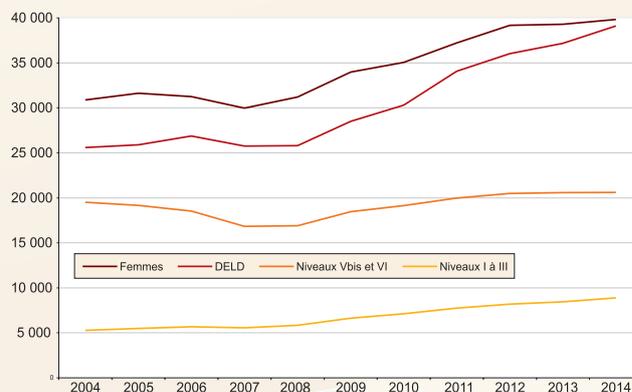
\* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

En 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ou ABC inscrits à Pôle emploi augmente à un rythme sensiblement supérieur à celui observé en 2013. Ainsi, 69 563 personnes sont inscrites dans les catégories ABC fin 2013, alors que ce nombre valait 67 937 fin 2013 (1 626 demandeurs inscrits supplémentaires en fin de mois en un an). Le nombre de personnes sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est ainsi en hausse de 2,4 % sur un an. En 2013, la hausse ne dépassait pas 1,8 %. L'augmentation des demandes d'emploi en 2014 est à l'inverse « modérée » par rapport à la période 2008-2012 : +33,8 % soit +6,0 % annuel). Le nombre de demande atteint fait néanmoins figure de record années après années.

### Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2004



Source : Dares STMT, Pôle emploi



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2014, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée touche tout le monde. Elle est nettement plus importante pour les hommes (+3,8 % en ABC) que pour les femmes (+1,4 %). Ce constat de dégradation plus forte pour les hommes, même s'il est très relatif (la situation des femmes ne s'améliorant pas), est observé régulièrement depuis 2009 alors que ce n'était pas le cas avant. La proportion de femmes parmi les demandeurs inscrits à Pôle emploi est ainsi en baisse en 2014 à 57,2 % en catégories ABC (-0,6 point sur un an). Cette part est aussi la plus faible observée depuis fin 2004 (58,0 % à l'époque). La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Mais depuis 2008, ils sont aussi les seuls à connaître une croissance annuelle à deux chiffres de leurs effectifs à Pôle emploi. La dégradation

conduit ainsi à élever encore leur part dans la demande d'emploi. Ils sont désormais 26,0 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC (23,8 % fin 2013). La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation. En revanche, les moins de 25 ans ont vu leur situation s'améliorer en 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de 3,9 % après avoir déjà connu une baisse de 0,9 % en 2013 en catégories ABC. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC baisse de 0,8 point à 12,1 % fin 2014.

## Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2004

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol2014/ 2013 en pt
<b>DEFM ABC</b>	<b>53 197</b>	<b>53 619</b>	<b>52 855</b>	<b>49 901</b>	<b>51 502</b>	<b>57 323</b>	<b>59 627</b>	<b>63 421</b>	<b>66 766</b>	<b>67 937</b>	<b>69 563</b>	
Femmes	58,0%	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	58,8%	58,7%	58,7%	57,8%	57,2%	-0,6
Moins de-25 ans	13,2%	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	13,2%	13,2%	13,3%	12,9%	12,1%	-0,8
50 ans et plus	10,0%	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	17,4%	19,4%	21,4%	23,8%	26,0%	2,2
DELD	48,1%	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	50,8%	53,7%	54,0%	54,7%	56,2%	1,5
Niveaux Vbis et VI	36,7%	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	32,1%	31,5%	30,7%	30,3%	29,6%	-0,7
Niveaux I à III	9,9%	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	11,9%	12,2%	12,2%	12,4%	12,8%	0,4

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les demandes d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire celles d'un an ou plus enregistrées à Pôle emploi, ont progressé à un rythme nettement plus élevé que la tendance générale (+5,2 %) et à un rythme plus rapide qu'en 2013 (+3,2 %). Elles s'établissent à 39 100 en catégories ABC (+1 943). Les demandes de très longue durée (2 ans et plus) augmentent à un rythme plus soutenu (+7,9 %). Les demandes avec trois ans ou plus d'ancienneté augmentent davantage encore (+9,5 %). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis un an et plus (56,2 %, +1,5 point en un an). Aucune des 22 régions de l'hexagone ne présente un tel taux (moyenne à 42,8%). Dans les Dom (hors Mayotte), la Réunion présente le taux le plus proche : 55,9 %. Le nombre de demandes de niveaux de formation I à III (Bac + 2 et plus) est en hausse de 5,2 % pour s'établir à 8 884 (+442). Le nombre de demandes de niveaux Vbis à VI (sans diplôme) augmente plus faiblement de 0,2 % pour s'établir à 20 596 (+36). Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. La part des demandeurs les moins « qualifiés » baisse inlassablement pour s'établir sous la barre des 30,0 % pour la première fois en 2014 (29,6 %). La part des niveaux de formation au moins égal au baccalauréat s'accroît. 32,9 % des demandeurs ont en effet un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 12,8 % ont un niveau de formation plus élevé. Cette hausse n'est que le reflet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population.

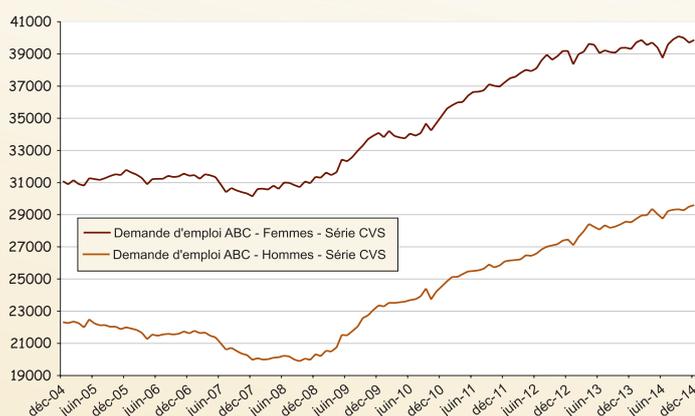
Les demandeurs d'emploi ont pour une grande part un niveau de formation V correspondant aux CAP et BEP (37,3 %). Ils sont 20,1 % à avoir atteint le niveau Baccalauréat et 12,8 % un niveau plus élevé. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger la population du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 54,4 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 36,5 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de

25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 14,4 % à avoir atteint au moins le niveau baccalauréat et 10,4 % au-delà. Ils ont en grande partie atteint plutôt le niveau de formation CAP-BEP (33,1 %), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur (niveaux Vbis ou VI : 52,5 %).

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 12,1 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 22,0 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux de niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 11,7 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ème cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 7,4 % (la mobilité et la formation à l'étranger peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politiques de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes demandeurs (3,6 %). Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés s'établit à 1 905 en décembre 2014 et est en nette hausse depuis 2008. Fin 2013, il valait 1 678 en catégories ABC, ce qui signifie que la demande handicapée a augmenté fortement dans l'année (+13,5 %). L'augmentation des demandes d'emploi handicapées est récurrente. Il est cependant difficile de dire si cette hausse résulte de l'aggravation du marché du travail pour ce public ou d'une modification des comportements d'activité (inscriptions plus systématiques à Pôle emploi par exemple).

## II • Les femmes à la recherche d'un emploi

### La demande d'emploi A et ABC en données CVS



Source : Dares STMT, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi s'est détériorée en 2014, pour les hommes comme pour les femmes mais dans des proportions un peu différentes. La hausse de la demande émanant des hommes est supérieure à celle des femmes en 2014 comme depuis 2009. Une évolution plus favorable aux hommes avait par contre été constatée entre 2005 et 2008.

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

2004		2014						
au 31/12	Effectif	Effectif	Evolution 2014/2013	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	22 322	29 745	+3,8%	13,8%	27,5%	55,3%	10,1%	31,6%
Femmes	30 875	39 818	+1,4%	10,9%	24,9%	56,9%	14,8%	28,2%
<b>Ensemble</b>	<b>53 197</b>	<b>69 563</b>	<b>+2,4%</b>	<b>12,1%</b>	<b>26,0%</b>	<b>56,2%</b>	<b>12,8%</b>	<b>29,6%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi femmes est encore en augmentation en 2014 (+1,4 %) et le rythme d'augmentation a augmenté (+0,3 % en 2013). La progression est néanmoins plus importante pour les hommes en 2014 comme en 2013 (+3,8 % chaque année). La détérioration de la situation économique avait en effet visiblement touché de façon non négligeable les secteurs d'activité les plus masculins dès 2009 et cette tendance a perduré jusqu'à aujourd'hui. Quel que soit la tranche d'âge, le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi reste néanmoins toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré la poussée de la demande d'emploi masculine. Un peu moins de six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes (57,2%). La population féminine dans le fichier de Pôle emploi a un niveau de formation plus élevé que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 28,2 % contre 31,7 % pour les hommes et davantage de représentantes au-delà du baccalauréat : 14,8 % contre 10,1 % pour les hommes (14,4 % et 9,8 % en 2013 respectivement). Sur la dernière décennie, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé. Les plus bas niveaux de formation voient leur part se réduire, les niveaux supérieurs au baccalauréat voient au contraire leur part progresser. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées par le chômage malgré leur meilleur niveau de formation. Par ailleurs le rôle protecteur des diplômés vis-à-vis du chômage est indéniable mais il tend à s'amoindrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population : le nombre de demandeurs d'emplois diplômés progresse aussi. Les femmes à la recherche d'un emploi sont moins présentes relativement avant 25 ans et après 50 ans (poursuite des

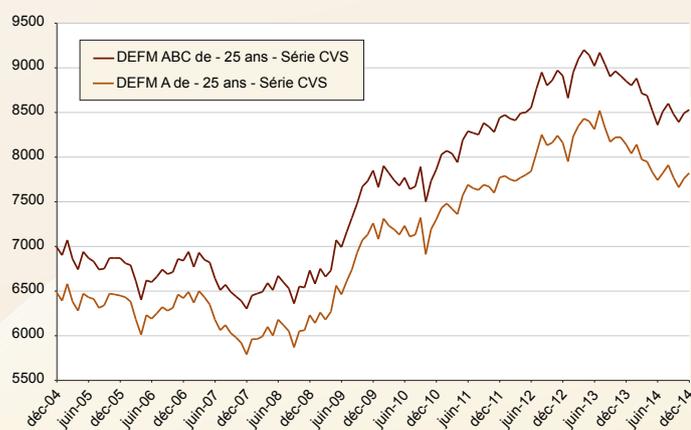
études, vie familiale...). Elles sont donc aussi moins surreprésentées à ces âges à Pôle emploi (51,5 % des moins de 25 ans, 54,7 % des 50 ans et plus). Cependant, en dépit de cette spécificité d'âge a priori plus favorable, les femmes subissent globalement plus le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques grandes familles de métiers traditionnelles (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait probablement moins d'opportunités. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (57,9% chez les inscrits de un an et plus) mais plus encore parmi ceux inscrits depuis trois ans ou plus (60,5 % chez les trois ans et plus).

En 2014, le taux de chômage en Guadeloupe s'élève en moyenne dans l'année à 23,7 %, au sens du Bureau International du Travail(1) (BIT). Il est plus élevé que dans l'hexagone et la Corse (9,9 %) mais aussi qu'en Martinique (19,4%) et Guyane (22,3 %). Le taux de chômage des femmes est de 25,4 % et celui des hommes de 21,8 %. L'écart entre le chômage des femmes et des hommes est de 4,5 points). Ces taux de chômage ne peuvent être comparés avec ceux de l'année précédente en raison de changement de méthode. Signalons qu'en parallèle du concept de chômage BIT, il existe aussi le concept de «halo» (population inactive souhaitant travailler) et que des passages entre chômage BIT ou inactivité existent. Dans la situation de sous-emploi que connaît la Guadeloupe, le seul examen du chômage est insuffisant pour décrire l'éventail des situations (chômage, sous-emploi, inactivité...).

(1) Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

## III • Les jeunes demandeurs d'emploi

### La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de 3,9 % en 2014 après une première baisse de 0,9 % en 2013. Fin 2014, 8 431 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC (données brutes) sont comptabilisées dans le fichier de Pôle emploi soit 344 demandes de moins en un an. La part des jeunes femmes a diminué légèrement, passant de 51,7 à 51,5 %. La part des jeunes en demande d'emploi de longue durée (un an ou plus) a décliné de 28,8 % à 28,4 % (-0,4 point). Les baisses enregistrées en 2013-2014 mettent un coup d'arrêt à la hausse conséquente de la demande d'emploi jeune observée depuis septembre 2008. En 2012-2013, le nombre de jeunes inscrits à Pôle Emploi a dépassé la barre des 9 000 inscrits. Pour mémoire, sur la période 2003-2008, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait peu évolué et oscillait entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS).

L'examen de la situation des 25-29 ans montre une remontée du nombre de demandeurs de +1,7 % sur un an (après -1,8 % en 2013). Au final, les moins de 30 ans qui sont 16 635 à être inscrits fin 2014 voient leur effectif diminuer de 1,2 % (210 demandes en moins).

## Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

2004		2014					
au 31/12	Effectif	Effectif	Evolution 2014/2013	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	1036	1363	-5,5%	43,3%	12,2%	1,2%	13,2%
20 à 24 ans	5997	7068	-3,6%	53,0%	31,6%	15,5%	8,1%
25 à 29 ans	7757	8204	+1,7%	56,3%	43,7%	21,4%	10,6%
<b>Moins de 25 ans</b>	<b>7033</b>	<b>8431</b>	<b>-3,9%</b>	<b>51,5%</b>	<b>28,4%</b>	<b>13,2%</b>	<b>8,9%</b>
<b>Moins de 30 ans</b>	<b>14790</b>	<b>16635</b>	<b>-1,2%</b>	<b>53,9%</b>	<b>36,0%</b>	<b>17,2%</b>	<b>9,7%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

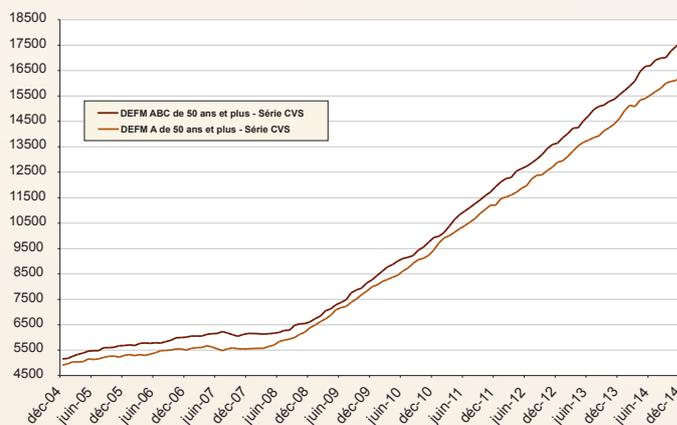
Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans diminue de 5,5 % après une baisse de 1,5 % en 2013 (les moins de 20 ans représentent 16,2 % des demandeurs de moins de 25 ans fin 2014). Les demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un plus faible niveau de formation. En effet, 13,2 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI) et quelques-uns seulement présentent un diplôme de niveau supérieur à la licence, en lien avec leur jeune âge. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans diminue plus modérément (-3,6 %) après une baisse de 0,8 % en 2013. Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes (53,0 %) avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 8,1 % ont un niveau de formation faible (niveaux

Vbis et VI). Plus d'un jeune sur deux (56,5 %) de 20 à 24 ans a un niveau baccalauréat ou un niveau supérieur (15,5 % au-delà du baccalauréat). Le nombre des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 29 ans augmente à contrario (+1,7 %) après avoir connu une baisse en 2013 (-1,8 %). Cette population, majoritairement féminine et relativement bien formée (21,4 % ont un niveau supérieur à celui du baccalauréat), se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'ancienneté au moins égale à un an. En effet, fin 2014, 43,7 % des jeunes de 25 à 29 ans qui souhaitent occuper un emploi sont à sa recherche depuis au moins un an. Pour les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est très élevé (56,3 % en juin 2013) et vaut plus de deux fois le taux de chômage global.

## IV • Les seniors demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont toujours en nette augmentation en 2014 (+11,9 % en catégories ABC à fin décembre après +13,1 % en 2013). Le marché du travail de ce public s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Entre 2001 et 2007, la dégradation était restée « contenue ». Mais depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme extrêmement rapide. Les seniors sont la seule catégorie de demandeurs à connaître une croissance régulière à deux chiffres depuis 2008. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation. La hausse de la demande d'emploi senior est légèrement plus forte pour les hommes que pour les femmes en 2014 (hommes +12,8 %, femmes +11,1 %) alors que l'écart était plus élevé en 2013. L'augmentation pour les hommes était supérieure de 3,2 points. Les seniors sont fortement concernés par des demandes de longue durée. Ainsi, parmi les inscrits de 50 ans et plus à Pôle emploi, sept sur dix ont une durée d'inscription supérieure ou égale à un an. Les femmes seniors inscrites à Pôle emploi, plus nombreuses (54,7 % de la demande d'emploi senior), sont aussi plus souvent que les hommes inscrites en demande d'emploi de longue durée. Ainsi 72,0 % des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins

### La demande d'emploi des 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

un an à Pôle emploi. 69,3 % des hommes de 50 ans et plus sont dans ce cas.

## Caractéristiques des demandeurs de 50 ans et plus à Pôle emploi (catégories ABC)

2004		2014				
au 31/12	Effectif	Effectif	Evolution 2014/2013	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 451	8 189	+12,8%	69,3%	5,7%	54,6%
Femmes	2 868	9 897	+11,1%	72,0%	5,5%	50,7%
<b>Ensemble</b>	<b>5 319</b>	<b>18 086</b>	<b>+11,9%</b>	<b>70,8%</b>	<b>5,6%</b>	<b>52,5%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2014, le taux de chômage des seniors (50 ans et plus) au sens du BIT atteint 13,9 %. Signalons que certains «inactifs» non considérés comme chômeurs au sens du BIT souhaiteraient travailler mais sont soit découragés par la situation économique (et ne faisant pas de recherche), soit indisponibles pour d'autres raisons (familiales, santé).

La difficulté des seniors ne réside pas tant dans un niveau de chômage excessif au sens du BIT (en comparaison d'autres «catégories» de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt dans la difficulté à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge.

## V • Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)<sup>2</sup>

En 2014, plus de la moitié des inscrits (56,2 %) est demandeur d'emploi de longue durée (inscription continue d'un an ou plus à Pôle emploi) contre 42,8 % dans l'hexagone et la Corse. Hors îles du Nord, ce taux atteint même 57,4 % (plus fort taux pour l'ensemble des régions). La hausse du taux d'inscrits en longue durée en 2014 (+1,5 point en catégories ABC) s'accompagne d'une augmentation de la demande d'emploi de longue durée en niveau (+ 1 943). La demande d'emploi de longue durée (DELD) augmente ainsi de 5,2 % en 2014 (après +3,2 % en 2013), pour s'établir à 39 100 demandes.

En Guadeloupe, un taux important de demandes d'emploi de longue durée est régulièrement observé. Depuis le début des années 2000, le taux de DELD a ainsi oscillé autour de 50,0 %, descendant en dessous certaines années seulement. En 2014, ce taux atteint de nouveau un niveau record.

(2) Il s'agit de personnes inscrites à pôle emploi pendant au moins 12 mois sans interruption

### Les demandes d'emploi de longue et courte durées (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

### Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

2004		2014						
au 31/12	Effectif	Effectif	Evolution 2014/2013	Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	11 058	13 466	+0,5%	55,1%	11,1%	24,4%	14,8%	25,8%
DELD 2 à 3 ans	5 780	7 769	+4,4%	57,2%	7,1%	29,8%	10,9%	31,9%
DELD 3 ans et +	8 732	17 865	+9,5%	60,5%	2,0%	40,3%	6,9%	39,2%
<b>Ensemble des DELD</b>	<b>25 570</b>	<b>39 100</b>	<b>+5,2%</b>	<b>57,9%</b>	<b>6,1%</b>	<b>32,7%</b>	<b>10,4%</b>	<b>33,1%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La progression de la demande d'emploi de longue durée s'observe selon la durée d'inscription avec quelques nuances. La hausse la plus forte en 2014 concerne la catégorie de demandeurs d'emploi de longue durée de trois ans et plus (+9,5 %). En 2013, cette catégorie connaissait déjà la plus hausse forte (+9,0 %). La catégorie de demandeurs d'un à deux ans d'inscription et plus croît de 0,5 % en 2014 (hausse de 1,0 % un an plus tôt). Le nombre de demandeurs d'em-

ploi de deux à trois ans d'inscription augmente de 4,4 %. Cette «catégorie» avait vu ses effectifs baisser de façon équivalente en 2013 (-4,4 %). Les facteurs «aggravants» du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI (sans diplôme).

## VI • Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés»

### La demande d'emploi TH (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi «Handicapé» représente 1 905 demandes fin 2014 contre 1 678 demandes fin 2013 en données brutes (catégories ABC). Il y a une hausse importante en 2014 (+13,5 %). Les demandes d'emploi handicapées représentent globalement une faible part de l'ensemble de la demande d'emploi en Guadeloupe (2,7 %). Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structurellement difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi pourraient avoir une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, le niveau d'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés (tout comme celui des travailleurs handicapés dans l'emploi) n'est probablement pas neutre quant aux résultats d'insertion de ce public et d'accession durable à l'emploi. Les taux d'activité et d'emploi des personnes handicapées sont particulièrement faibles. La croissance de la demande d'emploi «travailleur handicapé» (TH) entre 2004 et 2014 (+82,5 %) ne reflète à l'inverse pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public mais souligne peut-être une volonté plus forte des demandeurs handicapés de s'inscrire grâce aux structures

dédiées qui encouragent les personnes sans emploi à effectuer des démarches d'insertion, y compris d'inscription à Pôle emploi. Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est relativement faible (4,1 %), celle des 50 ans et plus est importante et atteint 35,6 % en hausse ces dernières années. Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés : Une forte proportion des demandeurs a un niveau de formation faible. 36,9 % des demandeurs ont un niveau de formation compris

entre les niveaux Vbis et VI, équivalent à celui de fin de collège (4ème, 3ème). A contrario, seulement 9,0 % ont un niveau au moins égal à Bac+2. Le niveau de formation des demandeurs handicapés tend néanmoins à progresser à l'instar de celui de l'ensemble des demandeurs. Les demandeurs handicapés sont nombreux à présenter une durée d'inscription à Pôle emploi supérieure à un an (64,8 %). Leur « employabilité » en souffre certainement.

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

2004		2014						
au 31/12	Effectif	Effectif	Evolution 2014/2013	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	558	983	+14,6%	5,6%	32,1%	65,6%	7,1%	38,8%
Femmes	486	922	+12,4%	2,6%	39,3%	64,0%	11,1%	34,9%
<b>Ensemble</b>	<b>1 044</b>	<b>1 905</b>	<b>+13,5%</b>	<b>4,1%</b>	<b>35,6%</b>	<b>64,8%</b>	<b>9,0%</b>	<b>36,9%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

## VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,3 %). Ils sont 32,9 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 12,8 % à avoir un niveau supérieur fin 2014. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 54,4 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 36,5 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 14,4% à avoir atteint au moins le niveau Bac. La grande partie d'entre eux atteint le niveau de formation CAP-BEP (33,1 %), mais la majorité ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur. Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui

représentent 12,1 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont surreprésentés. Les jeunes représentent 22,0 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation. Ceux des jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et représentent 11,7 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ième cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 7,4 % (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

## Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon le niveau de formation

2004			2014					
au 31/12	Effectif	Structure	Effectif	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 805	3,4%	3 421	4,9%	66,4%	7,4%	13,0%	44,0%
Niveau III (Bac +2)	3 454	6,5%	5 463	7,9%	66,2%	15,7%	10,3%	46,9%
Niveau IV (Bac)	8 132	15,3%	13 949	20,1%	64,0%	24,5%	11,4%	48,8%
Niveau V (BEP-CAP)	19 804	37,2%	25 940	37,3%	52,8%	11,7%	23,1%	58,7%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 522	12,3%	7 512	10,8%	57,5%	7,0%	39,0%	64,2%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	12 981	24,4%	13 084	18,8%	52,7%	1,7%	50,1%	62,2%
Non ventilés	499	0,9%	194	0,3%	41,8%	62,4%	8,8%	16,0%
<b>Ensemble</b>	<b>53 197</b>	<b>100,0%</b>	<b>69 563</b>	<b>100,0%</b>	<b>57,2%</b>	<b>12,1%</b>	<b>26,0%</b>	<b>56,2%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le taux de chômage au sens du BIT demeure étroitement lié au niveau de formation. Les diplômés du supérieur sont nettement moins

touchés par le chômage que les bacheliers, les titulaires d'un BEP ou d'un CAP et surtout ceux qui n'ont pas de diplôme.

## VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2014, les demandeurs d'emploi se concentrent encore et surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Plus d'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (51,8 %). Et, plus d'un demandeur sur quatre est inscrit comme employé non qualifié (26,5 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la seule catégorie des employés (78,3 %). En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadre. Seulement 2,2 % des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadre. Les ouvriers (spécialisés, qualifiés) et manœuvres représentent 16,0 % des demandes. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 68,0 % des demandeurs d'emplois inscrits comme employé qualifié ou non qualifié sont des femmes. Au-delà, 93,2 % des femmes inscrites à Pôle emploi relèvent de la catégorie employé. A l'inverse, peu de femmes sont inscrites en recherche d'emploi en tant qu'ouvrier qualifié ou spécialisé ou comme manœuvre.

Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche emploi au spectre plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ouvrier, employé, technicien et agent de maîtrise (TAM) ou cadre (la répartition étant relativement plus diverse avec une nette surreprésentation chez les ouvriers). Les demandeurs

à niveau de formation élevé (niveaux de formation I à III) se positionnent très nettement sur des postes qualifiés de cadre ou d'agent de maîtrise puis sur des postes d'employé qualifié. Ils représentent ainsi 66,5 % des demandeurs d'emploi TAM ou cadres alors qu'ils ne représentent que 12,8 % des demandeurs. Mais compte tenu des métiers offerts dans l'économie locale où la majorité des actifs est employé, ils se positionnent en «volume» d'abord sur des postes d'employé qualifié (5 244 demandes). Les moins qualifiés (niveaux Vbis et VI) se positionnent plus fortement en proportion sur des postes de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé et qualifié (24,8 %). En volume, ils sont surtout présents à parts quasiment égales entre employé qualifié et non qualifié (plus de 15 000 demandes). Parmi les 1 549 cadres inscrits à Pôle emploi (2,2 % des demandeurs), 49,3 % sont inscrits depuis au moins un an (contre 44,6 % en 2013). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est un peu moins confrontée à des inscriptions de durée égale ou supérieure à un an. Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (48,5 %) que les autres catégories. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (56,2 %) est inscrit depuis un an et plus à Pôle emploi.

### Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

2004			2014							
au 31/12	Effectif	Structure	Effectif	Structure	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	2 536	4,8%	2 383	3,4%	13,2%	15,1%	29,7%	58,3%	0,7%	60,0%
Ouvriers spécialisés	3 070	5,8%	3 200	4,6%	14,5%	10,0%	31,0%	59,9%	1,6%	47,8%
Ouvriers qualifiés	4 194	7,9%	5 514	7,9%	4,3%	6,0%	40,0%	58,6%	2,0%	38,9%
Employés non qualifiés	14 166	26,6%	18 454	26,5%	69,9%	18,4%	20,6%	52,8%	5,1%	41,4%
Employés qualifiés	25 935	48,8%	36 002	51,8%	67,0%	10,1%	25,9%	58,1%	14,6%	21,5%
Agents Maîtrises										
Techniciens	1 432	2,7%	2 229	3,2%	42,3%	8,7%	22,8%	48,5%	59,7%	3,1%
Cadres	1 275	2,4%	1 549	2,2%	46,7%	2,5%	33,8%	49,3%	76,4%	2,3%
Non ventilés	589	1,1%	232	0,3%	44,4%	63,8%	8,2%	24,1%	2,6%	5,6%
<b>Ensemble</b>	<b>53 197</b>	<b>100,0%</b>	<b>69 563</b>	<b>100,0%</b>	<b>57,2%</b>	<b>12,1%</b>	<b>26,0%</b>	<b>56,2%</b>	<b>12,8%</b>	<b>29,6%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

## IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune

En Guadeloupe, Le nombre de demandeurs d'emploi diminue dans la zone d'emploi de Marie-Galante. Ailleurs, ce sont les communes de la zone d'emploi de Basse-Terre qui enregistrent la hausse de la demande d'emploi la plus modérée en 2014 avec 9 923 demandes de catégories ABC (+0,8 % de hausse). Dans la grande zone d'emploi de Pointe-à-Pitre qui regroupe une grande partie de la Basse-Terre et trois communes de la Grande-Terre, l'augmentation de la demande

d'emploi atteint 3,5 % pour 39 527 demandeurs en catégories ABC soit 61,3 % des demandes de Guadeloupe. La demande d'emploi croît dans la zone d'emploi de l'Est-Grande-Terre de 1,9 % et 13 470 demandeurs y sont inscrits en catégories ABC soit 20,9 % des demandes de Guadeloupe. Concernant les Îles du Nord, la progression de la demande d'emploi est peu élevée (+0,2 %) mais fait suite à une difficile année 2013 (+7,9 %).

### La demande d'emploi de catégories ABC par zone d'emploi en décembre 2014

2004		2014							
au 31/12	Effectif	Effectif	Evolution sur un an	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Basse-Terre	8512	9 923	0,8%	56,1%	11,7%	28,7%	59,1%	10,3%	29,6%
Pointe-à-Pitre	30456	39 527	3,5%	57,9%	12,4%	24,9%	56,4%	13,6%	28,4%
Est-Grande-Terre	9670	13 470	1,9%	55,7%	12,2%	26,4%	59,6%	12,3%	30,0%
Marie-Galante	1219	1 514	-3,2%	55,9%	11,2%	28,9%	54,3%	7,5%	35,1%
Non ventilés	102	42	7,7%	42,9%	38,1%	11,9%	31,0%	23,8%	14,3%
<b>Guadeloupe</b>	<b>49 959</b>	<b>64 476</b>	<b>2,6%</b>	<b>57,1%</b>	<b>12,3%</b>	<b>25,9%</b>	<b>57,5%</b>	<b>12,7%</b>	<b>29,1%</b>
Îles du Nord	3238	5 087	0,2%	59,3%	10,4%	27,8%	40,5%	13,9%	36,7%
<b>Guadeloupe et IDN</b>	<b>53 197</b>	<b>69 563</b>	<b>2,4%</b>	<b>57,2%</b>	<b>12,1%</b>	<b>26,0%</b>	<b>56,2%</b>	<b>12,8%</b>	<b>29,6%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi - 42 non ventilés en Guadeloupe.

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2014 concerne 24 des 34 communes de Guadeloupe et des Îles du Nord. Les variations d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très fortes, de -6,4 % à Terre-de-Haut à +9,3 % à Vieux-Fort. Il faut nuancer ces évolutions, très changeantes d'une année sur l'autre. Il faut aussi s'intéresser au niveau. Le nombre de demandeur

oscille dans un rapport de un à 100 entre Terre-de-Bas et les Abymes en 2014. Dans les Îles du Nord, la demande d'emploi augmente de 0,2 % sur un an, en hausse de 7,2 % à Saint-Barthélemy et en baisse de 0,4 % à Saint-Martin. Hors les Îles du Nord, l'augmentation dans l'archipel guadeloupéen stricto sensu atteint 2,6 % en 2014 (1,3 % en 2013).

## La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2014

Au 31/12	Total		Femmes		Moins de 25 ans		50 ans et plus		DELD		Niveaux I à III		Niveaux Vbis et VI	
	2014	evo 14/13	2014	evo 14/13	2014	evo 14/13	2014	evo 14/13	2014	evo 14/13	2014	evo 14/13	2014	evo 14/13
ABYMES(LES)	10390	+4,0%	6040	+2,5%	1314	-4,8%	2470	+14,1%	5997	+5,8%	1206	+1,5%	3195	+4,7%
ANSE-BERTRAND	767	+1,6%	398	+1,3%	112	+12,0%	233	+9,4%	469	+4,0%	83	+23,9%	240	-0,8%
BAIE-MAHAULT	3873	+5,2%	2377	+4,3%	496	-3,5%	813	+12,6%	2109	+12,5%	814	+12,0%	833	+1,6%
BAILLIF	915	-1,0%	511	-1,9%	95	-22,8%	272	+19,8%	561	+6,9%	82	+6,5%	282	-2,4%
BASSE-TERRE	2003	+0,5%	1168	-0,1%	228	-14,6%	560	+12,9%	1158	+1,0%	183	+2,2%	657	+0,0%
BOUILLANTE	1285	-3,3%	705	-5,7%	179	-4,8%	381	+13,4%	729	+3,3%	127	+5,8%	334	-9,0%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	3302	+3,7%	1840	+4,3%	419	-3,5%	985	+10,3%	1946	+6,3%	277	-2,8%	1097	+0,9%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	392	-6,0%	216	-8,5%	48	-23,8%	123	+11,8%	222	-2,2%	26	-3,7%	149	+0,0%
GOURBEYRE	1288	+5,1%	743	+2,6%	133	-13,6%	396	+18,2%	769	+5,2%	119	-5,6%	374	+2,2%
DESIRADE(LA)	230	+3,1%	124	+10,7%	29	-6,5%	60	+5,3%	158	+6,0%	10	+42,9%	108	+9,1%
DESHAIES	646	-0,3%	353	+0,0%	92	+5,7%	194	+7,2%	351	-6,1%	76	+5,6%	173	-1,7%
GRAND-BOURG	779	-3,2%	448	-8,2%	85	-7,6%	207	+8,9%	406	+2,3%	66	+8,2%	251	-11,0%
GOSIER(LE)	4234	+6,7%	2430	+4,9%	477	+5,3%	1041	+15,5%	2252	+11,2%	751	+4,5%	1150	+5,5%
GOYAVE	1184	+3,5%	754	+1,8%	128	-1,5%	293	+19,6%	665	+17,1%	154	+15,8%	310	-1,6%
LAMENTIN	2315	+3,7%	1334	+2,5%	278	+6,5%	641	+10,3%	1234	-0,3%	328	+15,5%	618	-3,1%
MORNE-A-L'EAU	3124	+3,5%	1792	+4,1%	430	+2,4%	799	+9,6%	1892	+7,0%	373	+5,4%	903	+1,2%
MOULE(LE)	3797	+2,3%	2123	+1,2%	497	+1,2%	937	+10,6%	2335	+7,1%	491	+5,8%	1067	-1,4%
PETIT-BOURG	2960	+3,9%	1716	+1,4%	335	-6,2%	717	+16,0%	1604	+4,3%	576	+13,4%	699	+1,9%
PETIT-CANAL	1304	-0,7%	703	-2,6%	192	+2,1%	358	+12,2%	784	-2,0%	120	-9,1%	446	-1,1%
POINTE-A-PITRE	3047	+4,8%	1748	+3,9%	376	+1,1%	712	+14,8%	1739	+7,8%	392	+2,1%	852	+2,5%
POINTE-NOIRE	1162	+0,1%	622	-4,0%	158	+3,9%	308	+4,1%	689	+6,3%	86	-5,5%	362	-1,6%
PORT-LOUIS	985	-4,1%	575	-5,3%	102	-35,8%	249	+14,2%	598	-2,6%	97	+5,4%	301	-2,0%
SAINT-CLAUDE	1282	-1,2%	705	-1,9%	145	-9,9%	350	+22,0%	745	+2,1%	193	+0,0%	332	+3,1%
SAINT-FRANCOIS	2603	+1,4%	1471	+2,7%	293	-4,9%	690	+14,8%	1480	+4,3%	406	+0,5%	750	+0,7%
SAINT-LOUIS	343	+0,3%	182	-2,2%	37	-14,0%	107	+11,5%	194	+15,5%	21	+50,0%	131	-2,2%
SAINTE-ANNE	3784	+4,4%	2110	+3,0%	418	-3,9%	1030	+15,5%	2209	+6,8%	451	+4,2%	1128	+2,2%
SAINTE-ROSE	3290	-3,5%	1866	-5,1%	409	-7,0%	858	+6,3%	1832	-2,8%	339	+0,0%	1021	-2,8%
TERRE-DE-BAS	101	-5,6%	47	-13,0%	12	-7,7%	31	+6,9%	77	+14,9%	3	+0,0%	56	+5,7%
TERRE-DE-HAUT	160	-6,4%	91	+0,0%	13	-38,1%	57	+7,5%	108	+5,9%	25	-19,4%	66	+1,5%
TROIS-RIVIERES	1297	+4,9%	719	+2,6%	141	-12,4%	350	+14,4%	775	+9,9%	147	-3,9%	328	+1,5%
VIEUX-FORT	283	+9,3%	143	+7,5%	43	+48,3%	73	+17,7%	183	+15,8%	40	+42,9%	73	-1,4%
VIEUX-HABITANTS	1309	+0,8%	730	+3,4%	170	+1,8%	373	+3,6%	759	-5,1%	107	+7,0%	439	-0,5%
SAINT-BARTHELEMY	418	+7,2%	251	+5,5%	34	+25,9%	93	+16,3%	144	+21,0%	126	+5,9%	85	+14,9%
SAINT-MARTIN	4662	-0,4%	2764	-0,3%	496	-8,1%	1319	+1,8%	1912	+3,2%	579	+11,3%	1780	-7,3%
Non ventilés	49	+11,4%	19	-29,6%	17	+21,4%	6	+500,0%	15	+66,7%	10	+25,0%	6	-25,0%
<b>Ensemble</b>	<b>69563</b>	<b>+2,4%</b>	<b>39818</b>	<b>+1,4%</b>	<b>8431</b>	<b>-0,9%</b>	<b>18086</b>	<b>+11,9%</b>	<b>39100</b>	<b>+5,2%</b>	<b>8884</b>	<b>+5,2%</b>	<b>20596</b>	<b>+0,2%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi - 42 non ventilés en Guadeloupe, 7 dans les Îles du Nord

La situation des 50 ans et plus (seniors) est toujours préoccupante. Ces derniers enregistrent une augmentation de la demande d'emploi dans toutes les communes et une évolution à deux chiffres dans

vingt-deux communes de Guadeloupe et des Îles du Nord sur trente-quatre. A Saint-Claude, la hausse dépasse les 20,0 %. La demande d'emploi de longue durée a progressé dans vingt-sept communes.

## X • Les demandeurs d'emploi dans les Îles du Nord

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC s'établit à 4 662 fin 2014 à Saint-Martin. Sur un an, la demande d'emploi diminue de 0,4 %. Cette baisse modeste est néanmoins inédite depuis 2007. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Six demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes (59,3 %) même si cette proportion a baissé légèrement depuis 2007. En 2014, les hommes ont connu une plus forte baisse de la demande d'emploi que les femmes (-0,6 % contre -0,3 % respectivement). Les demandeurs seniors (50 ans et plus) sont chaque année plus nombreux même si leur nombre

n'augmente « que » de 1,8 % en 2014. Les années précédentes, les hausses étaient plus violentes. Les seniors représentaient 13,3 % de la demande d'emploi fin 2004. Dix ans plus tard, ce taux atteint 28,3 % alors que la demande globale a connu 54,0 % d'augmentation. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe. Elle concerne 41,0 % des demandeurs fin 2014. Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés que sur la seule Guadeloupe (38,2 % contre 29,1 %) même si leur importance relative décroît régulièrement.

### Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	3027	3011	3132	2891	3109	3 707	3 949	4 086	4 392	4 680	4 662
Part des femmes / DEFM ABC	61,2%	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%	62,2%	62,0%	61,7%	59,2%	59,3%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	12,1%	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%	12,5%	12,4%	12,1%	11,5%	10,6%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	13,3%	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%	21,0%	23,0%	25,3%	27,7%	28,3%
Part des DELD / DEFM ABC	30,5%	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%	35,0%	35,9%	33,9%	39,6%	41,0%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	11,1%	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%	10,5%	10,2%	10,7%	11,1%	12,4%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	46,4%	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%	43,9%	43,9%	42,5%	41,0%	38,2%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2013 est de 418 à Saint-Barthélemy. C'est 7,2 % de plus que fin 2013. Les femmes (+5,5 % sur un an) représentent une part très importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Depuis près de 20 ans, entre six et sept demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes. Les moments où la proportion de femmes passant sous les 60,0 % ont été exceptionnellement rares. En 2014, la proportion de femmes diminue très légèrement (-1,0 point) alors que le nombre d'hommes inscrits à Pôle emploi augmente de 9,9 %. Le nombre de jeunes augmente de 25,9 % en 2014, celui des

50 ans et plus augmente de 16,3 %. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Barthélemy qu'en Guadeloupe et concerne une demande sur trois (34,4 % fin 2014 en hausse de 3,9 points). Les demandes de faibles niveaux de formation (20,3 % des demandeurs en niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin. Les demandes émanant des plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) sont très présentes (30,1 % des demandes) et augmentent de 5,9 % sur un an. Les fluctuations annuelles peuvent être très fortes à Saint-Barthélemy compte tenu de la faiblesse de tous les effectifs concernés.

## Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	211	178	170	147	137	196	229	242	309	390	418
Part des femmes / DEFM ABC	64,9%	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%	69,9%	66,1%	61,5%	61,0%	60,0%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	6,2%	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%	10,0%	8,3%	7,4%	6,9%	8,1%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	12,3%	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%	15,7%	19,0%	19,4%	20,5%	22,2%
Part des DELD / DEFM ABC	30,8%	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%	30,6%	27,3%	27,8%	30,5%	34,4%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	27,0%	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%	29,3%	33,9%	28,8%	30,5%	30,1%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	23,7%	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%	15,3%	16,1%	19,7%	19,0%	20,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

## XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories ABCDE)

La forte augmentation des catégories BCDE a modifié la répartition des catégories de demandeurs. 12 845 demandeurs sont inscrits dans ces catégories fin 2014. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 87,5 % des demandes d'emploi fin 2004 a perdu presque cinq points et affiche désormais une proportion de 82,8 % de l'ensemble des demandes. En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue depuis 2004. En 2014, les demandes de catégorie B diminuent de 0,1 % alors que celles de catégorie C augmentent de 6,5 %. Les catégories B et C représentent 10,5 % de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2014 contre 9,0 % fin 2004. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi sans emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a presque doublé son effectif depuis fin 2004 en passant à 2 212 demandes. La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi en emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre quant à elle un accroissement de 300,0 % entre fin 2004 et fin 2014 mais en partant d'un effectif réduit (704). Au sein de celle-ci se trouvent principalement des bénéficiaires

d'emplois aidés. Les femmes sont surreprésentées en catégories B et C (demandeurs d'emploi avec activité réduite de plus ou moins de 78 heures) et à un degré moindre en catégories D et E (demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi). Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégories D et E. La catégorie D regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégories A et B. Les demandeurs de longue durée sont sous-représentés en catégories D et E. Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. Cela montre une précarité accrue des plus diplômés, souvent jeunes et leurs difficultés d'insertion. Par contre, les bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont sous-représentés dans ces catégories, particulièrement dans les catégories C, D et E.

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (données brutes)

au 31/12	2004		2014								
	Effectif	Structure	Effectif	Structure	Evolution 2014/2013	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux VbVI
Catégorie A	48 229	87,5%	61 738	82,8%	+2,2%	56,0%	12,4%	26,5%	-	11,6%	31,0%
Catégorie B	1 947	3,5%	3 162	4,2%	-0,1%	72,5%	10,0%	26,8%	-	19,3%	24,0%
Catégorie C	3 021	5,5%	4 663	6,3%	+6,5%	63,4%	9,7%	18,9%	-	24,0%	14,6%
Catégories A,B,C	53 197	96,5%	69 563	93,3%	+2,4%	57,2%	12,1%	26,0%	56,2%	12,8%	29,6%
Catégorie D	1 246	2,3%	2 212	3,0%	-1,1%	62,4%	26,4%	15,2%	5,3%	21,0%	11,2%
Catégorie E	704	1,3%	2 808	3,8%	+15,3%	64,4%	17,0%	14,8%	20,3%	22,1%	13,9%
Toutes catégories	55 147	100,0%	74 583	100,0%	+2,7%	57,7%	12,7%	25,3%	53,3%	13,4%	28,5%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

## XII • L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi

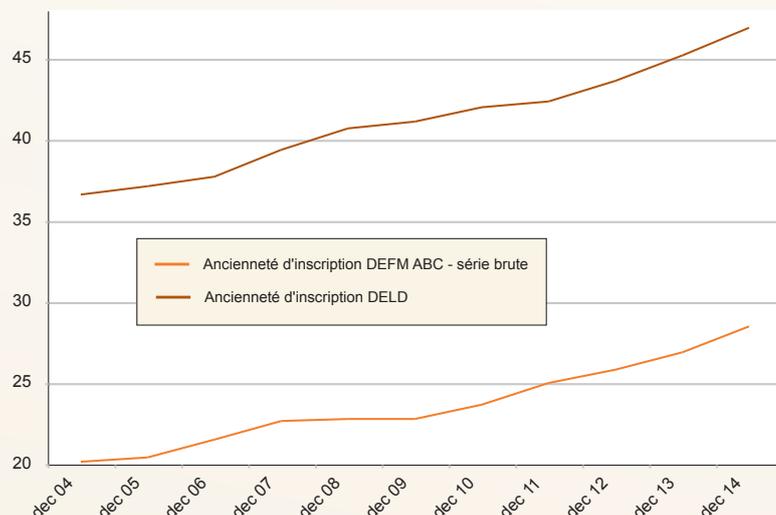
L'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi augmente régulièrement. Fin 2014, l'ancienneté moyenne d'inscription atteint 868 jours soit 28,5 mois. En 2013, cette durée valait 820 jours, soit 27 mois. Cette durée évolue à la hausse depuis 2004. L'ancienneté moyenne

est de 26,8 mois pour les hommes et 29,9 mois pour les femmes. Elle est plus faible pour les « moins de 25 ans » (9,9 mois), plus importante pour les « 50 ans et plus » (42,6 mois). L'ancienneté moyenne d'inscription des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD, un an

et plus) est encore plus importante (47,0 mois). Les femmes en DELD ont la aussi une ancienneté supérieure à celle des hommes (48,8 mois contre 44,5 mois). L'ancienneté est aussi plus importante quand l'âge des demandeurs augmente. Les moins de 25 ans en DELD ont ainsi

une ancienneté de 23,9 mois alors que les 50 ans et plus en DELD présentent une durée d'inscription moyenne plus longue (58,0 mois). Les femmes de 50 ans et plus en DELD présentent les durées d'inscription moyennes les plus longues (60,9 mois).

## Depuis 2004, l'ancienneté moyenne d'inscription augmente



Source : Dares STMT, Pôle emploi, ancienneté exprimée en mois

La répartition des demandes d'emploi en fonction de l'ancienneté d'inscription influence sensiblement la valeur de l'ancienneté moyenne. L'examen de la répartition des demandes d'emploi selon leur ancienneté apporte un éclairage complémentaire à la moyenne déjà calculée. Ainsi, la valeur médiane de l'ancienneté d'inscription vaut 14,5 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. L'écart entre la médiane et la moyenne (14 mois) s'explique par la présence des DELD qui font augmenter l'ancienneté moyenne. Pour les DELD, la médiane atteint 32 mois. 10 % de l'ensemble des demandes d'emploi ont une ancienneté inférieure à deux mois (1er décile). Pour les DELD uniquement, ce premier décile vaut 14 mois. A l'autre bout du spectre, 10% des demandes d'emploi globales ont une ancienneté supérieure à 71 mois (9ème décile). Pour les DELD uniquement, ce dernier décile vaut 99 mois.

## 28,5 mois d'ancienneté moyenne à Pôle emploi fin 2014

Au 31/12/14		Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
Hommes	- de 1 an	4,3	5,0	5,3	4,9
	1 an et plus	23,2	41,2	54,3	44,5
	Ensemble	9,5	25,0	39,3	26,8
Femmes	- de 1 an	4,3	4,9	5,3	4,9
	1 an et plus	24,5	44,9	60,9	48,8
	Ensemble	10,2	27,2	45,3	29,9
Total	- de 1 an	4,3	5,0	5,3	4,9
	1 an et plus	23,9	43,4	58,0	47,0
	Ensemble	9,9	26,3	42,6	28,5

Source : Dares STMT, Pôle emploi, ancienneté exprimée en mois

**Médiane :** C'est la valeur qui partage en deux groupes équivalents l'ensemble des demandes d'emploi (la moitié des demandes d'emploi ayant une ancienneté supérieure).

### Ancienneté moyenne de demande d'emploi (ou de demande d'emploi de longue durée) :

Ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi, mesurée en mois, des demandes d'emploi en cours (ou ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi des demandes de longue durée pour les demandes d'un an et plus). Elle ne doit pas être confondue avec la durée moyenne d'inscription à Pôle emploi qui indique la durée moyenne des demandes d'emploi des personnes qui ont quitté Pôle emploi au cours d'une période donnée, quel que soit le motif de sortie. La durée moyenne est plus courte que l'ancienneté moyenne puisqu'elle est calculée sur la base des seuls sortants, parmi lesquels les demandeurs de longue durée sont sous-représentés.

## XIII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi

### Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Demandes d'Emploi Enregistrées</b>	58 141	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557	64 055	61 671	63 165	64 393	62 698
Licenciement économique	4,5%	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	2,9%	3,0%	3,0%	2,8%	2,7%
Autre licenciement	5,5%	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%	4,3%	4,2%	3,9%	3,8%	3,5%
Démission	3,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%	2,4%	2,1%	2,2%	1,9%	1,8%
Fin de contrat et de mission d'intérim	21,5%	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%	18,0%	18,8%	18,9%	17,5%	17,0%
Reprise d'activité après interruption	1,5%	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%	5,0%	5,4%	5,8%	5,2%	4,6%
1ère entrée	16,0%	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%	14,4%	12,1%	11,4%	11,9%	12,7%
Autres cas	47,7%	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%	52,9%	54,5%	54,8%	56,9%	57,7%
<b>Ensemble</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2014, le total des inscriptions à Pôle emploi a diminué par rapport à l'année précédente (-2,6 % après +1,9 % en 2013). Ils sont 62 698 entrants à Pôle emploi dans l'année (-1 695). Les entrées sont néanmoins au-delà des 60 000 inscriptions pour la sixième année consécutive. Dans plus d'un cas sur deux (57,7 %), le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas). Une part non négligeable de ces autres cas correspond vraisemblablement à des réinscriptions, suite à une sortie antérieure pour cessation d'inscription pour défaut d'actuali-

sation. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi (hors le « autres cas ») est la « fin de contrat et de mission d'intérim ». Ce motif recule de 5,4 % après une baisse de 5,6 % en 2013. Le second motif est la « 1ère entrée ou 1ère inscription », en hausse de 3,7 % en 2014 après une hausse de 6,2 % l'année précédente. Le troisième motif « reprise d'activité après interruption » diminue de 12,5 % après une baisse tout aussi nette en 2013 (-9,2 %).

## Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Demandes d'Emploi Sorties</b>	56 905	58 941	59 609	60 823	54 785	54 806	61 658	57 729	59 767	63 116	60 802
Reprise emploi	9,3%	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%	9,4%	9,4%	8,5%	8,0%	9,3%
Entrée en stage	4,9%	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%	4,2%	3,2%	5,4%	4,2%	4,4%
Arrêt de recherche	5,0%	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%	2,1%	3,0%	2,6%	2,5%	2,9%
Radiation administrative	4,8%	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%	1,2%	2,3%	2,6%	2,1%	2,7%
Défaut d'actualisation*	66,0%	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%	70,9%	68,8%	67,4%	68,4%	65,5%
Changement d'ALE	3,9%	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%	4,2%	4,7%	4,6%	4,8%	5,0%
Autres cas de sortie	6,0%	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%	8,1%	8,6%	8,9%	10,0%	10,2%
<b>Ensemble</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

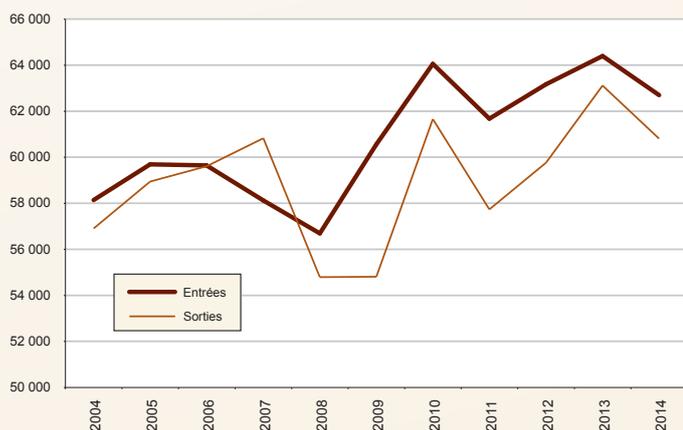
\*Cessation d'inscription par défaut d'actualisation

En 2014, les sorties de Pôle emploi diminuent de 3,7 % après une augmentation de 5,6 % en 2013 et atteignent le chiffre de 60 802, un niveau en ligne avec celui des années passées si on exclue 2013 qui a connu un nombre de sorties record. Les sorties sont en hausse pour presque tous les motifs sauf pour les changements d'ALE (-0,3 %) mais surtout pour les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (-7,9 %). Les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation constituent les deux-tiers des sorties et rendent difficile, du fait de leur importance, une analyse précise des causes de sortie de Pôle

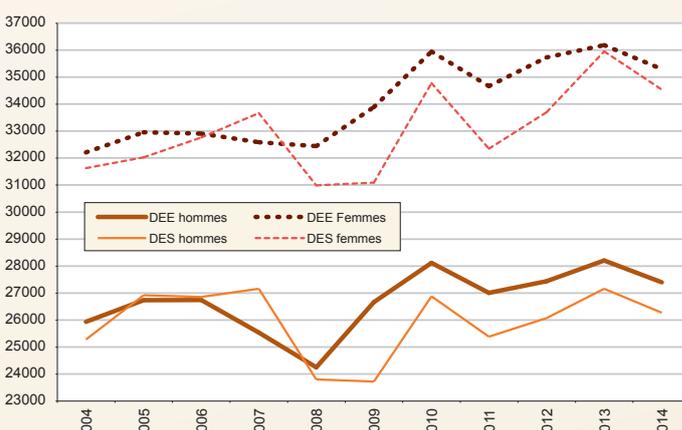
Emploi. Ce sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle «ils n'ont pas maintenu» leur inscription auprès de Pôle emploi même si, à priori, il s'agit pour partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Néanmoins, Pôle emploi analyse plus précisément les motifs de sortie. Les sorties pour reprise d'emploi représenteraient à priori une sortie sur quatre en Guadeloupe pour ceux ayant été «radiés». Les défauts d'actualisation suivis d'une réinscription représenteraient une sortie sur trois.

## Flux annuels - Entrées et Sorties - des demandeurs d'emploi en catégories ABC

### Ensemble



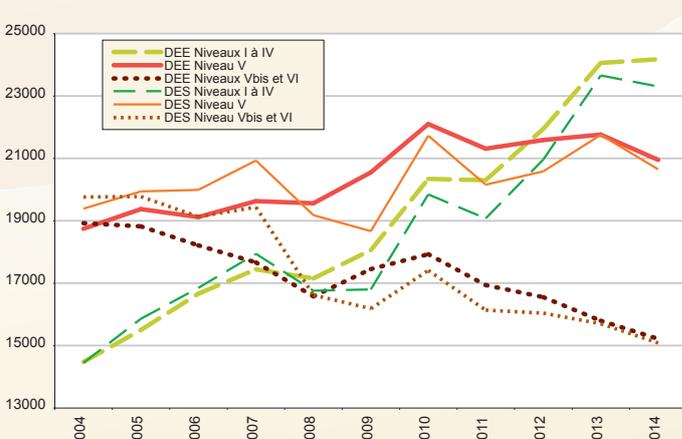
### Par sexe



### Par âge



### Par niveau de formation

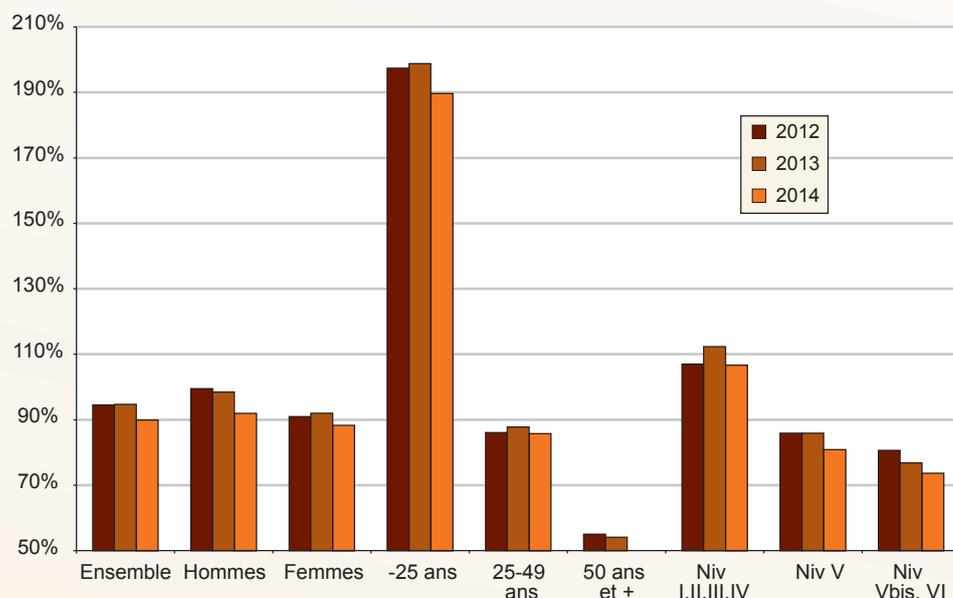


Source : Dares STMT, Pôle emploi

Entre 2002 et 2006, les entrées et les sorties demeurent à des niveaux proches. L'année 2007 ayant été une année particulière avec un solde des entrées-sorties de Pôle emploi nettement négatif (-2 700). Mais depuis 2008, les sorties sont bien inférieures aux entrées, ce qui ex-

plique l'augmentation très forte chaque année du niveau de demandeurs d'emploi. En 2014, les entrées restent plus élevées que les sorties de 1 896 «unités».

## Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Un niveau élevé du taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2014, le taux de renouvellement baisse et vaut 89,8 % et est à son plus bas niveau depuis plus de dix ans. Il valait 94,7 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 88,3 % pour les femmes et de 91,9 % pour les hommes. Il atteint 189,7 % pour les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a augmenté constamment pendant les années 2000 avec accélération au milieu de la décennie mais il baisse un peu depuis

quatre ans. A contrario, le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de cette catégorie de demandeurs d'emploi. Le taux des seniors vaut 50,0 % en 2014 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 106,7 % pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 77,7 % pour les niveaux moindres.

## XIV • L'indemnisation des demandeurs d'emploi

### L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2004 à 2014

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	Evolution 2014/2013
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	14 721	16 241	15 630	14 874	15 430	+4,0%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	5 720	6 064	6 839	7 206	7 994	8 645	+8,5%
Chômeurs indemnisés tous régimes	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	20 402	20 785	23 080	22 836	22 868	24 075	+5,6%
<b>Taux de couverture (3)</b>												
Taux guadeloupéen	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	35,5%	34,8%	36,4%	34,2%	33,7%	34,6%	+0,9 pt
Taux hexagonal (*)	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	47,4%	49,5%	48,7%	48,3%	48,3%	+0,0 pt

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE - (1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Âgés.

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, ATA : Allocation Temporaire d'Attente,

(3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

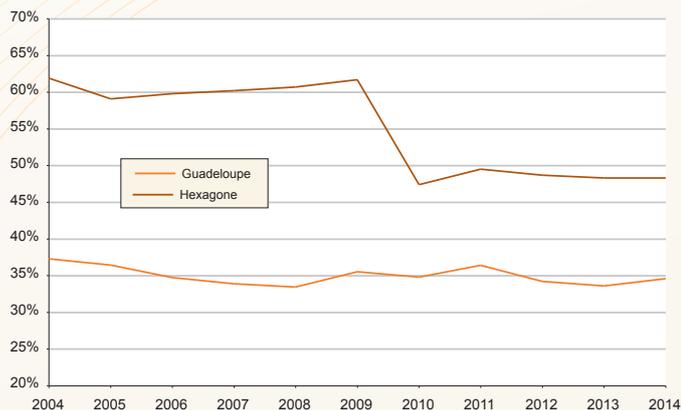
\* rupture de série : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

Pour information, on avait précédemment un taux hexagonal à 59,5% en 2010.

Entre 2013 et 2014, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés augmente en Guadeloupe (+5,6 %) plus fortement que la hausse de la demande d'emploi et s'établit à 24 075 (+1 207). Les effectifs en régime assurantiel sont en hausse sensible de 4,0 % après une baisse de 5,1 % en 2013. Les effectifs en régime de solidarité augmentent de 8,5% après une hausse du même ordre en 2013 (+10,5 %). Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories ABC), a atteint 34,6 % fin 2014 en Guadeloupe. Il augmente de 0,9 point sur un an. Au cours de la période (2002 à 2013), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003 pour varier ensuite sans jamais retrouver ce niveau maximum. La baisse du taux d'indemni-

sation enregistrée entre 2003 et 2008 en Guadeloupe résulte de la diminution du nombre de bénéficiaires (moins de bénéficiaires ARE, AUD ou ACA au mieux compensés par les bénéficiaires ASS, AI ou ATA) dans un contexte de baisse ou de stagnation de la DEFM. A partir de 2008-2009, le contexte change. Il y a davantage de demandeurs d'indemnisés et une forte remontée de la demande d'emploi, qui impacte le taux de couverture (dans un sens ou dans l'autre) en fonction du profil des nouveaux inscrits et des droits à indemnisation qu'ils ont pu constituer. Le taux d'indemnisation atteint 35,5 % en 2009 pour redescendre ensuite, sauf en 2011 où il vaut 36,4 %. Quelle que soit l'année, le taux de couverture guadeloupéen est toujours resté inférieur de façon nette à la moyenne hexagonale.

## Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi

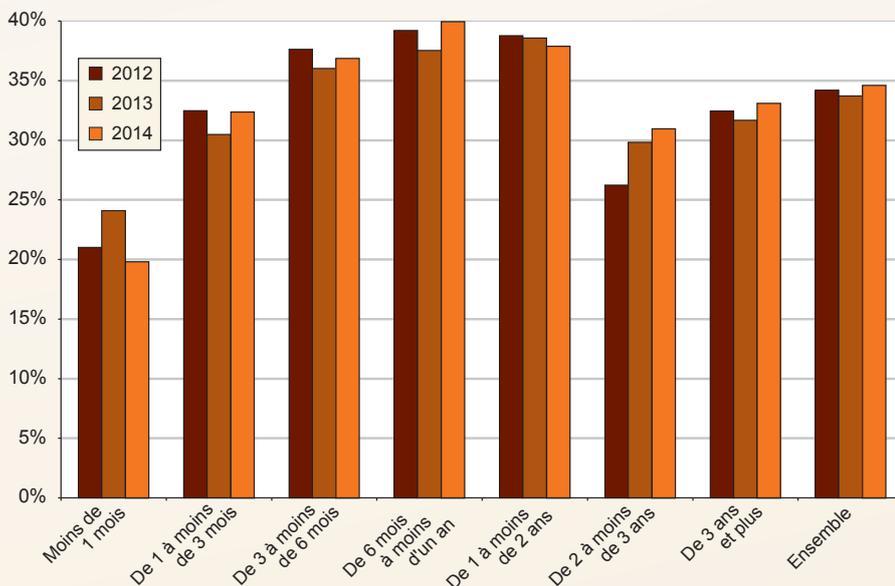


Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

\* rupture de série en 2010 : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée en partie à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amouindrissent avec la durée d'inscription, en particulier après deux ans d'inscription à Pôle emploi. Toutefois cette explication est insuffisante seule car le différentiel de niveau de couverture entre l'hexagone et la Guadeloupe reste très important alors que la moyenne hexagonale est de 48,0 %. Il faut donc invoquer également le manque de droits acquis des demandeurs ayant insuffisamment travaillé pour obtenir une indemnisation. Les taux d'activité et d'emploi sont en effet en retrait en Guadeloupe.

## Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, le taux d'indemnisation vaut 34,6 % en 2014. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont le moins pris en charge. Ainsi, un jeune sur cinq inscrit à Pôle emploi est indemnisé. Ensuite, la couverture du chômage augmente régulièrement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'activité professionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité. Les 50 ans et plus sont ainsi indemni-

sés à 42,8 % fin 2014. Les femmes sont indemnisées à 32,1 % face au chômage contre 38,0 % pour les hommes. Si elles sont globalement moins indemnisées, leur niveau de couverture est resté plus ou moins stable ces dernières années. Concernant les hommes, le niveau de couverture oscille plus franchement entre 35,0 et 41,0 % selon les années.

## Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et âge

Année	Femmes				Hommes				Ensemble			
	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014
moins de 25 ans	18,1%	18,1%	17,6%	17,9%	25,0%	22,6%	21,5%	24,3%	21,3%	20,8%	20,5%	21,0%
25 à 29 ans	28,7%	28,5%	27,5%	26,5%	35,2%	33,0%	32,8%	33,1%	31,5%	30,0%	30,4%	29,3%
30 à 49 ans	34,6%	32,3%	32,6%	32,2%	42,8%	40,3%	40,6%	39,8%	37,8%	35,2%	36,0%	35,2%
50 ans et plus	44,8%	41,4%	41,2%	41,5%	48,1%	39,7%	35,1%	44,3%	46,3%	42,6%	38,1%	42,8%
<b>Ensemble</b>	<b>33,7%</b>	<b>31,9%</b>	<b>32,1%</b>	<b>32,1%</b>	<b>40,2%</b>	<b>36,5%</b>	<b>35,3%</b>	<b>38,0%</b>	<b>36,4%</b>	<b>34,2%</b>	<b>33,7%</b>	<b>34,6%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

## XV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi

### Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C\*\*) par grand secteur d'activité

Année	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	Evolution 2014/2013
Agriculture	179	301	366	404	292	291	240	244	160	112	98	-12,5%
Industrie	905	847	837	1151	1196	997	1244	1014	771	765	431	-43,7%
B.T.P.	1 085	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	1 219	1 109	1 053	626	644	+2,9%
Tertiaire	10 091	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	11 961	11 302	10 134	7 857	8 499	+8,2%
<b>Ensemble</b>	<b>12 260</b>	<b>12 351</b>	<b>13 130</b>	<b>15 882</b>	<b>16 286</b>	<b>12 859</b>	<b>14 664</b>	<b>13 669</b>	<b>12 118</b>	<b>9 360</b>	<b>9 672</b>	<b>+3,3%</b>
Moyenne mensuelle	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	1 222	1 139	1 010	780	806	+3,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

\* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

\*\* Catégories d'offres A+B+C - A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois) - B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois) - C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Pôle emploi a collecté un tout petit peu plus d'offres en 2014 même si le volume des offres d'emploi est globalement en recul depuis 2008. Le nombre d'offres a augmenté de 3,3 % mais après une baisse de 22,8 % en 2013. Cela représente 312 offres supplémentaires en 2014. La hausse concerne le tertiaire (+8,2 %) et le BTP (+2,9 %). Le tertiaire concentre 87,9 % du total des offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi en 2014. En revanche, le nombre d'offres d'emploi baisse dans l'industrie de 43,7 %. L'agriculture enregistre encore une baisse des offres de 12,5 % après -30,0 % en 2013. Parallèlement, 8 881 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 91,8 % des offres collectées.

**Avertissement** : Les offres collectées par Pôle emploi sont les offres d'emploi déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi. Depuis juillet 2013, des offres déposées auprès de partenaires de Pôle emploi sont également publiées sur le site internet de Pôle emploi, afin de permettre une plus grande visibilité des offres et faciliter le rapprochement avec les demandes d'emploi. Le nombre d'offres d'emploi collectées publiées ici ne correspond donc pas à l'ensemble des offres accessibles par les demandeurs d'emploi sur le site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

### Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

Année	CDI	CDD > 12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Ensemble
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
2009	3 100	773	4 448	3 359	471	450	258	12 859
2010	3 111	662	5 689	3 673	343	572	614	14 664
2011	2 827	483	3 569	5 461	337	333	659	13 669
2012	2 290	379	1 319	6 250	374	1 285	221	12 118
2013	1 730	395	2 763	3 693	181	574	24	9 360
2014	1 736	459	3 071	2 611	633	1 078	84	9 672
<b>Evolution 2014/2013</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+16,2%</b>	<b>+11,1%</b>	<b>-29,3%</b>	<b>+249,7%</b>	<b>+87,8%</b>	<b>+250,0%</b>	<b>+3,3%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les offres en contrat à durée indéterminée sont pratiquement stables (+0,3 % après -24,5 % en 2013). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) diminuent sensiblement de 10,4 % (après -19,6 % en 2013) et représentent toujours le plus gros volume d'offres. Dans le détail, les évolutions sont très contrastées : Les offres en CDD des durées les plus longues voient leur volume progresser même si elles ne sont pas les plus nombreuses. Ainsi, les CDD de durée supérieure à douze mois augmentent de 16,2 % alors que ceux de durées comprises entre sept

et douze mois progressent de 11,1 %. Le nombre d'offres de contrats à durée déterminée de durée inférieure à 6 mois diminue fortement. Les offres en CDD de un à six mois baissent de 29,3 %, celles de moins d'un mois augmentent de 87,8 % mais sont moins nombreuses. Les offres en contrat d'intérim sont en forte hausse (+249,8 % après -65,5 % en 2013). Les effectifs sont néanmoins limités. Les offres en contrat d'intérim de durée inférieure à 1 mois ou en contrat d'intérim de durée supérieure à un mois augmentent de la même manière.

## Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Année	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Ensemble
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
2009	7 205	4 395	153	1 106	12 859
2010	8 200	4 956	134	1 374	14 664
2011	8 179	4 292	205	993	13 669
2012	8 036	3 539	201	342	12 118
2013	5 945	3 101	65	249	9 360
2014	6 572	2 724	96	280	9 672
<b>Evolution 2014/2013</b>	<b>+10,5%</b>	<b>-12,2%</b>	<b>+47,7%</b>	<b>+12,4%</b>	<b>+3,3%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La hausse de 3,3% du nombre d'offres d'emploi recueillies par Pôle emploi à fin décembre 2014 se répartit diversement selon la nature du contrat offert. Le principal contrat (contrat « normal ») est en

hausse de 10,5%. Le second contrat en importance (contrat « aidé ») est en baisse de 12,2%. Les contrats en alternance et les contrats « autres » sont en hausse mais leurs effectifs sont bien moindres.

## Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2014 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap2009)	Total	dont CDI ou CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
L0Z60 : Secrétaires bureautiques et assimilés	694	126	18,2%
L2Z61 : Agents administratifs divers	640	14	2,2%
R0Z61 : Caissiers	420	14	3,3%
U1Z91 : Artistes (musique, danse, spectacles)	328	0	0,0%
V5Z81 : Professionnels de l'animation socioculturelle	325	19	5,8%
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	308	99	32,1%
S1Z40 : Cuisiniers	274	75	27,4%
R0Z60 : Employés de libre service	251	60	23,9%
A1Z41 : Jardiniers salariés	238	41	17,2%
V5Z84 : Surveillants d'établissements scolaires	217	82	37,8%
T2B60 : Assistantes maternelles	217	5	2,3%
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	207	40	19,3%
T4Z62 : Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	193	6	3,1%
J1Z40 : Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	180	7	3,9%
B4Z43 : Électriciens du bâtiment	172	6	3,5%
T1Z60 : Employés de maison et personnels de ménage	170	19	11,2%
T4Z60 : Agents d'entretien de locaux	163	32	19,6%
R1Z62 : Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	161	44	27,3%
G1Z70 : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	152	21	13,8%
B2Z40 : Maçons	152	69	45,4%
T2A60 : Aides à domicile et aides ménagères	144	18	12,5%
R2Z80 : Attachés commerciaux	140	88	62,9%
G0A43 : Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	129	13	10,1%
T0Z60 : Coiffeurs, esthéticiens	124	49	39,5%
V0Z60 : Aides-soignants	122	48	39,3%
B1Z40 : Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	117	12	10,3%
V1Z80 : Infirmiers	116	66	56,9%
S2Z60 : Employés de l'hôtellerie	113	13	11,5%
S0Z42 : Boulangers, pâtisseries	103	52	50,5%
L1Z60 : Employés de la comptabilité	99	43	43,4%
<b>Total des 30 premiers</b>	<b>6 669</b>	<b>1 181</b>	<b>17,7%</b>
<b>Ensemble des offres enregistrées</b>	<b>9 672</b>	<b>2 195</b>	<b>22,7%</b>

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Sur un total de 9 672 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2014, 6 669 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 69,0 % des offres. Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés. 22,7 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats CDI ou CDD de plus de douze mois. Toutefois cette proportion d'offres durables est très variable selon les métiers. Pour les principaux métiers, elle oscille entre quelques pourcents et 62,9 % pour les attachés commerciaux. Cette famille professionnelle présentait déjà en 2013 le plus fort taux d'offre d'emploi en CDI ou en CDD de plus de 12 mois. La part des offres durables est restée globalement stable en 2014, mais a néanmoins baissé de près de 20 points ces dernières années. Les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent cependant qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'écono-

mie guadeloupéenne. En effet, 90 357 (3) déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF(4) de Guadeloupe au cours de l'année 2014.

(3) Ce ne sont pas des équivalents temps plein et l'emploi intérimaire représente 38,5% de ces embauches.

(4) Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

### Familles Professionnelles (FAP version 2009)

Les « Familles Professionnelles » (FAP) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par le Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement.

# LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE EN 2014

## I - Vue d'ensemble

### A- LE CHAMP DES POLITIQUES DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département. Le Conseil Départemental intervient dans le domaine de l'insertion des publics en difficulté (allocataires du RSA) et pour les jeunes par l'intermédiaire de la Mission Locale.

Le Conseil Régional dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi. L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures telles que l'Alternance, le CUI (marchand et non marchand), le Civis, l'Emploi d'Avenir et le Contrat de Génération,
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le sou-

tien aux structures du milieu protégé,

- le soutien à l'insertion par l'Activité Economique (IAE),
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes,
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques) - en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés),
- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Grâce à un certain nombre de dispositifs spécifiques et particuliers, adaptés aux catégories des publics concernés (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, seniors...), l'Etat met en œuvre son action pour proposer des solutions d'emploi, de formation ou d'insertion aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi.

### B- LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

#### 1- L'insertion et la formation des jeunes

##### Mesures dédiées aux jeunes depuis 2004

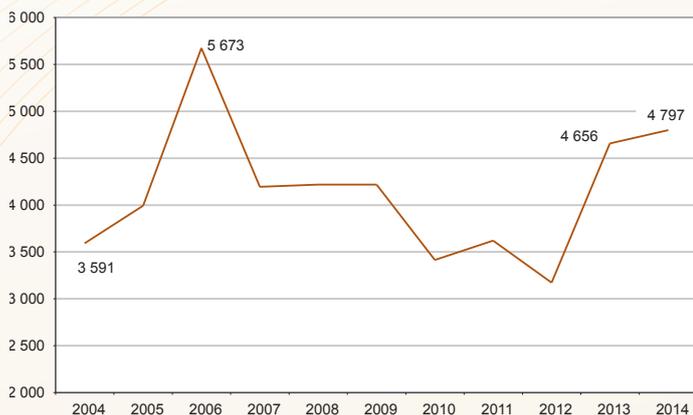
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contrat d'apprentissage	1 138	936	763	1 121	1 102	597	782	778	806	962	902
Contrat de qualification (jeunes)	621	76									
Contrat d'adaptation	3	0									
Contrat d'orientation	57	0									
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)		501	610	791	699	413	639	935	451	115	463
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	116*	43*	45*	4*							
Emplois d'Avenir - non marchand									14	1 329	1 539
Emplois d'Avenir - marchand									0	214	376
Emplois d'Avenir Professeur										37	64
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)											
Civis**	11	1 004	2 813	1 735	2 139	2 001	1 868	1 778	1 796	1 905	1 382
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)	29	25	71	68							
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	12	24	20	14							
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité		56	184	176	83						
Projet Initiative Jeune (PIJ)	1 604	1 326	1 167	285	195	1 207	123	128	104	77	51
- dont Création d'Entreprise	875	622	428	285	195	96	123	128	104	77	51
- dont Mobilité (dispositif supprimé en 2011)	729	704	739	719	726	1 111	1 192				
Contrat de génération : Nb de jeunes embauchés										17	20
<b>Total des aides</b>	<b>3 591</b>	<b>3 991</b>	<b>5 673</b>	<b>4 194</b>	<b>4 218</b>	<b>4 218</b>	<b>3 412</b>	<b>3 619</b>	<b>3 171</b>	<b>4 656</b>	<b>4 797</b>

Source : Dares, DIECTE, Mission Locale, Pôle emploi

En 2014, le nombre de dispositifs en faveur des jeunes poursuit sa progression depuis le rebond de 2013. Il augmente, par contre, modérément de 3,0 % sur un an (46,8 % en 2013). Cette hausse concerne le contrat de professionnalisation (+302,6%) et les emplois d'avenir (destinés aux jeunes non diplômés) dont le nombre s'établit à 1 979 contrats, soit une hausse de 15,8 % (1 539 dans le secteur non marchand, 376 dans le marchand et 64 pour les emplois d'avenir professeur). La forte progression

du contrat de professionnalisation relève principalement de l'amélioration des données statistiques de certains OPCA. En revanche, le nombre de contrats d'apprentissage recule de 6,2 %. Le nombre de bénéficiaires du Projet Initiative Jeune (pour le volet création d'entreprise baisse de 33,8 %. Depuis 2005, le PIJ baisse chaque année continuellement. Pour le parcours CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le nombre de jeunes inscrits dans un parcours est en recul de 27,5 % après une hausse de 6,1 % en 2013.

## Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2004



Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Depuis 2006, les mesures en faveur des jeunes ne cessent de régresser. L'année 2013 a marqué une rupture. En 2014, les dispositifs jeunes progressent pour la deuxième année consécutive. Ainsi, 4 797 jeunes occupaient une activité (emploi, formation, création d'entreprise, etc.) en 2014 soit 140 jeunes de plus qu'en 2013. Cette croissance des effectifs jeunes a sans aucun doute eu un impact positif sur l'évolution de la demande d'emploi. En effet, entre décembre 2013 et décembre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de catégories ABC diminue de 3,6 % alors que celui de l'ensemble des catégories ABC augmente de 2,4 %.

## 2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux Stages et contrats du secteur marchand depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SIFE Collectifs	2 128										
SIFE Individuels	1 144										
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	228										
Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	1 137	1 173	1 056	1 068	1 248	813	819	449	672	536	626
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	312	275	243	231	160	70	91				
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)		13	132	163	101	70	61				
<b>Total</b>	<b>4 949</b>	<b>1 461</b>	<b>1 431</b>	<b>1 462</b>	<b>1 509</b>	<b>953</b>	<b>971</b>	<b>449</b>	<b>672</b>	<b>536</b>	<b>626</b>

Source : DIECCTE, Pôle emploi, CGSS, ASP

Le CAE Dom est devenu, depuis le 1er janvier 2011, le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion). Il demeure le dispositif majeur dans le secteur marchand. Les emplois d'avenir pour le volet marchand (cf. le tableau précédent sur les dispositifs en faveur des jeunes) ont comptabilisé 376 contrats (hausse de 75,7 % par rapport à 2013), et représente 19,6 % des emplois d'avenir. Au total, le secteur marchand a enregistré 1 002 contrats en 2014 (750 en 2013). Le dispositif CUI-CAE Dom, destiné aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux dans le secteur marchand, a mis en situation d'emploi 626

personnes. C'est 16,8 % de mieux qu'en 2013 (contre -20,2 % l'année précédente). Des chiffres toutefois insuffisants au regard de la population inscrite à Pôle emploi. 69 563 personnes sont des demandeurs d'emplois de catégories ABC fin 2014 dont 39 100 sont inscrits de manière continue depuis au moins un an. Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) inscrits à Pôle emploi sont au nombre de 27 005 soit un peu moins de deux personnes en demande d'emploi sur cinq.

## Contrats du secteur non marchand depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contrat Emploi Solidarité (CES)	2 634	1 348									
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	1 823	1 390	682*	147*							
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)			1 954	3 692	4 258	4 195	4 166	4 067	4 908	4 404	3 515
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	3 489	2 748	914	246	506	204	1				
Contrat d'Avenir (CAV)		609	1 892	1 420	1 165	829	607				
<b>Total</b>	<b>7 946</b>	<b>6 095</b>	<b>5 442</b>	<b>5 505</b>	<b>5 929</b>	<b>5 228</b>	<b>4 774</b>	<b>4 067</b>	<b>4 908</b>	<b>4 404</b>	<b>3 515</b>

\* Renouvellement unique  
Source : DIECCTE, ASP

Le volume de réalisation du Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) a encore fléchi de 10,9 % en 2014 après -9,9 % en 2013. Au total, en rajoutant les emplois d'avenir, le nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand s'établit à

5 118 contrats en Guadeloupe et dans les Îles du Nord. Il est en repli toutefois de 11,3 % sur an. En 2013, le nombre de contrats étaient en progression de +17,2 % sur un an.

### 3- L'accroissement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

#### Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Exonération 1e salarié</b>											
<b>Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel</b>											
<b>Activité partielle</b>											
Nombre d'heures autorisées	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971	1 405 796	119 986	59 524	33 454	99 518	83 201
Nombre d'heures indemnisées	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029	65 287	11 854	13 800	14 912	37 112	49 612
<b>Association intermédiaire (AI)</b>											
Nombre	11	13	11	7	6	1	2	1	3	1	2
Nombre d'heures "prestées"	122 016	88 869	53 308	nd							
Nbre de salariés (ETP)*	79	58	35	nd							
Salariés mis à disposition	215	123	55	nd	nd	nd	nd	nd	24	24	44
<b>Entreprise d'Insertion (EI)</b>											
Nombre	32	27	26	16	28	25	23	22	19	5	6
Postes aidés	247	235	234	218	299	225	210	201	167	50	89
<b>Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)</b>											
Nombre									2	2	nd
Postes aidés									6	4	72
<b>Atelier Chantier d'Insertion (ACI)</b>											
Nombre			3	19	21	24	25	28	51	42	nd
Postes aidés			45	300	450	444	645	826	1 307	590	141
<b>Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)</b>											
<i>Régime mandataire : Nbre heures</i>	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659	128 484	108 251	55 546	93 561	84 214
<i>Nbre de salariés (ETP)*</i>	89	79	69	51	86	74	80	67	35	58	52
<i>Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle</i>	178	163	178	131	153						
<i>Régime prestataire : Nbre heures</i>	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	1 644 154	2 153 572	2 515 879	1 718 862	1 934 651	2 029 473
<i>Nbre de salariés (ETP)*</i>	725	528	748	990	1 127	1 023	1 340	1 566	1 070	1 204	1 263
<i>Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle</i>	1 016	757	773	1 507	1 727						
<b>Chèque conseil (attribué)</b>	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128						
<b>ACCRES (Nombre de bénéficiaires)</b>	66	108	190	470	955	923	1 356	1 268	1 149	1 181	910
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)											
<b>NACRE (Nombre de bénéficiaires)</b>						287	479	424	459	502	312
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)											
<b>Projet Initiative Jeune (PIJ) - Création</b>	743	648	375	291	203	93	111	112	97	76	45
Nbre d'entreprises créées											

Source : DIECCTE, Urssaf

En 2014, l'activité partielle a baissé de 16,4 % pour les heures autorisées, (+197,5 % en 2013). En revanche, pour les heures indemnisées leur nombre a encore augmenté de 33,7 % malgré la forte hausse enregistré en 2013 (+143,8 %). Le nombre de demandes<sup>(1)</sup> d'activité partielle est par contre en diminution par rapport à l'année précédente (56 demandes contre 73 en 2013 soit une baisse de 23,3 %). Les salariés bénéficiaires sont aussi moins nombreux (261 contre 307 un an plus tôt). Les principaux secteurs concernés sont les secteurs des travaux de construction spécialisés (17,5 %), la restauration (10,5 %), le commerce de détail à l'exception de l'automobile (10,2 %), l'imprimerie et la reproduction d'enregistrement (9,5 %), l'enseignement (7,5 %) et la fabrication de produits métalliques sauf les machines et équipements (5,9 %).

L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. Ainsi, la nouvelle organisation du CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique) préconise que les SIAE soient conventionnées aux regards des objectifs économiques en termes d'insertion. En conséquence, les effectifs salariés des SIAE ont diminué drastiquement notamment pour les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion). Leur nombre recule en effet de 76,1 % après -73,7 % en 2013. Avec l'arrivée du CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) au 1er juillet 2014, tout SIAE ne pourra plus recruter de salariés en insertion en CUI-CAE. Le CDDI devient l'unique contrat de travail pour les salariés en insertion. Le nombre d'embauches en CDDI s'établit à 239 salariés (174 en ETTI et 65 en ACI). Le taux de retour à l'emploi durable des salariés représente 19,0 % des sorties totales (14,9 % en 2013). Toutefois, 49,0 % des salariés se retrouvent sans emploi ou au chômage suite à un contrat d'insertion.

Le nombre d'Organismes de Services à la Personne (OSP), appelés autrefois « emplois familiaux » avant la loi du 26 juillet 2005, a encore progressé. Le nombre d'OSP recensés en 2014 s'établit à 286 structures contre 275 en 2013. Toutefois, seuls 142 organismes ont communiqué leur déclaration d'activité (128 en 2013). Ainsi, le nombre

d'heures d'activité globale est en progression de 4,2 % sur un an. Au total, le nombre d'heures réalisées par les OSP s'établit à 2 113 687 heures en 2014. Cette augmentation est observable uniquement pour le régime prestataire (+4,9 %). Pour le régime mandataire, la diminution est de 10,0 %. La part du régime mandataire demeure toujours très inférieure à celle du régime mandataire (4,0% contre 96% pour le mandataire). Le choix du régime prestataire est favorisé par une gestion administrative plus simple tant pour l'employeur que pour le bénéficiaire. Les Services à la Personne (SAP) se sont fortement développés pour l'activité de « services aux personnes dépendantes<sup>(2)</sup> » dont la proportion atteint 63,5 % pour le régime prestataire et 70,4 % pour le régime mandataire. L'activité « les services de la vie quotidienne<sup>(3)</sup> » occupe la seconde position avec 34,1 % pour le régime prestataire et 25,1 % pour le régime mandataire. Quant à l'activité « Services à la Famille<sup>(4)</sup> », elle ne représente que 2,4% des heures prestataires et 4,5 % des heures mandataires. Au cours de l'année 2014, les OSP ont embauché 2 129 salariés. Mais en équivalent temps plein, le nombre de salariés n'est que de 1 315. Huit salariés sur dix sont à temps partiel en 2014 comme en 2013. Si 80 % des salariés guadeloupéens sont en CDI, seulement 69,8 % des salariés en OSP ont un emploi à durée indéterminée. Le secteur est très féminisé : 95 % des salariés sont des femmes. Cette proportion demeure inchangée depuis 2012.

Le dispositif NACRE vise à proposer aux porteurs de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2014, 312 projets ont bénéficié du dispositif NACRE, soit 37,8 % de moins qu'en 2013 (+9,4 % l'année précédente). Pour l'ACCRES, le nombre baisse encore de 22,9 % sur un an ainsi que le dispositif PIJ Création après -40,8% en 2013.

1- Une entreprise peut faire plusieurs demandes

2- Aide Personnes Agées, Assistance Personnes Handicapées, Aide Mobilité/Transport, Aide/ Accompagnement Familles Fragilisées etc.

3- Ménage/Repasse, Petit Jardinage/Bricolage, Préparation Repas/Commissions etc.

4- Garde d'enfant de -3ans / +3 ans à domicile, Assistance informatique/administrative à domicile, Cours et Soutien à domicile, Accompagnement/Déplacement enfant -3 ans / +3 ans.

## Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>ASFNE Licenciement</b> (bénéficiaires potentiels)	53	53	69	27	4	6	9	5	0	0	0
<b>Cellule de reclassement</b> (adhésions individuelles)	0	0	0	0	161	109	0	0	0	0	0
<b>Préretraite progressive</b> (bénéficiaires potentiels)	3	0									
<b>Congé solidarité</b> (nombre d'adhésions)		346	243								

Source : DIECCTE, Urssaf

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Ces dispositifs sont de moins en moins mobilisés par les employeurs et seuls quelques salariés ont pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement ces dernières années. Depuis 2012, aucun salarié n'a adhéré à l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. Et pourtant, le nombre de licenciements économiques de seniors, demeure soutenu (520 salariés de 50 ans et plus licenciés « économiques » en 2014). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la consé-

quence par de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne) mais a aussi été impacté par la réforme des retraites. En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés), une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. Par ailleurs, l'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue entre l'entreprise et la DIECCTE. En 2014, il n'y pas eu de salarié en cellules de reclassement, alors que le nombre de salariés licenciés économiquement était de 1 716 en 2014 selon Pôle emploi.

## II – Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

### A- LES CONTRATS EN ALTERNANCE

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à par-

tir de 2005 les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

#### 1- LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

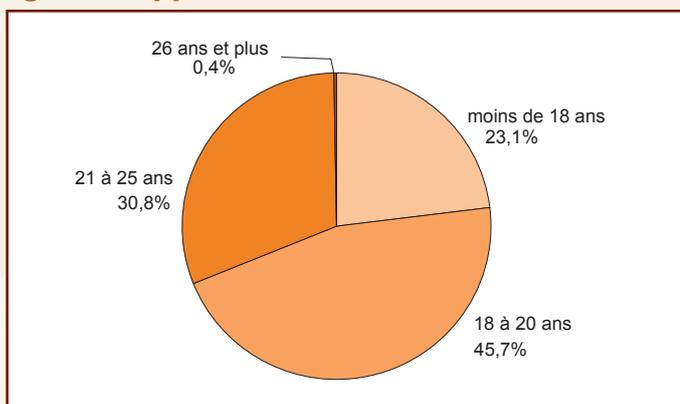
Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés pour l'année 2014 en Guadeloupe et dans les Îles du Nord s'établit à 902 contrats et est en repli sur un an de 6,2 %. Les meilleurs niveaux ont été réalisés en 2007 et de 2008 (plus d'un millier de nouveaux contrats). Des résultats insuffisants au regard du nombre de jeunes

de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (8 431 en catégories ABC en décembre 2014) et du taux de chômage observé localement. Le taux de chômage des moins de 25 ans vaut 56,3 % en moyenne au cours de l'année 2014 (même si la très grande majorité des jeunes concernés est scolarisée et que la moitié des jeunes « en activité » travaille effectivement). En comparaison, le taux de chômage global s'établit à 23,7 %.

La population féminine est minoritaire en apprentissage à l'instar des années précédentes mais la proportion de celle-ci est bien supérieure qu'auparavant. La part des femmes représente 45,4% des nouveaux apprentis de 2014 mais atteint les 50,5% pour la tranche des 21-25 ans.

#### Âges des apprentis en 2014

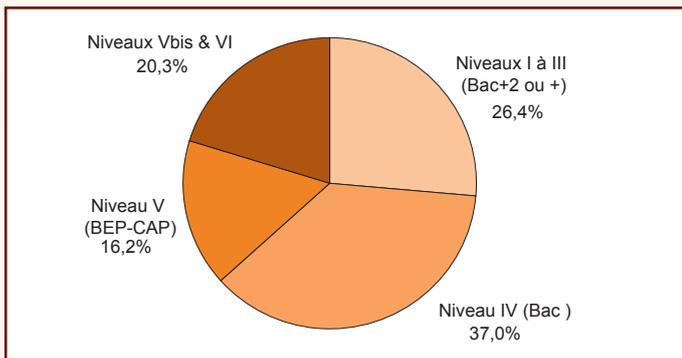


Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Les bénéficiaires sont jeunes : 68,8 % d'entre eux n'ont pas plus de 20 ans. Ce sont principalement les hommes. Les femmes sont moins nombreuses chez les moins de 18 ans (18,3 %) et sont plus présentes chez les 18-21 ans (46,8 %).

Notons qu'il est exceptionnel de rencontrer des jeunes apprentis en situation de handicap et qu'en général, l'apprentissage ne rime pas avec handicap.

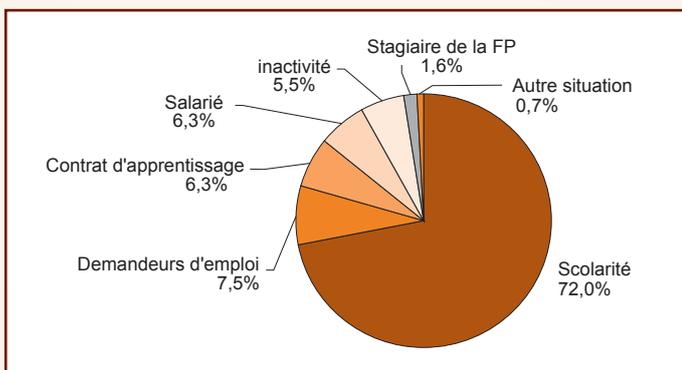
## Niveau de formation des apprentis en 2014



Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Contrairement aux années précédentes, les jeunes en contrat d'apprentissage ont un niveau de formation bien plus élevé. Les apprentis sont en majorité de niveau BAC ou plus (63,4 %). En 2012 et 2013 c'était les niveaux CAP-BEP (niveau V) soit plus des trois quarts des apprentis. Les très hauts niveaux (Bac+2 ou plus) sont plus nombreux que les niveaux Vbis et VI. Toutefois, l'apprentissage, formation qualifiante, n'échappe pas aux non diplômés (difficultés d'insertion accentuées par leur sous-qualification pénalisent leur retour vers l'emploi). Ces derniers représentent 20,3 % des apprentis (moins de 1,0 % en 2012).

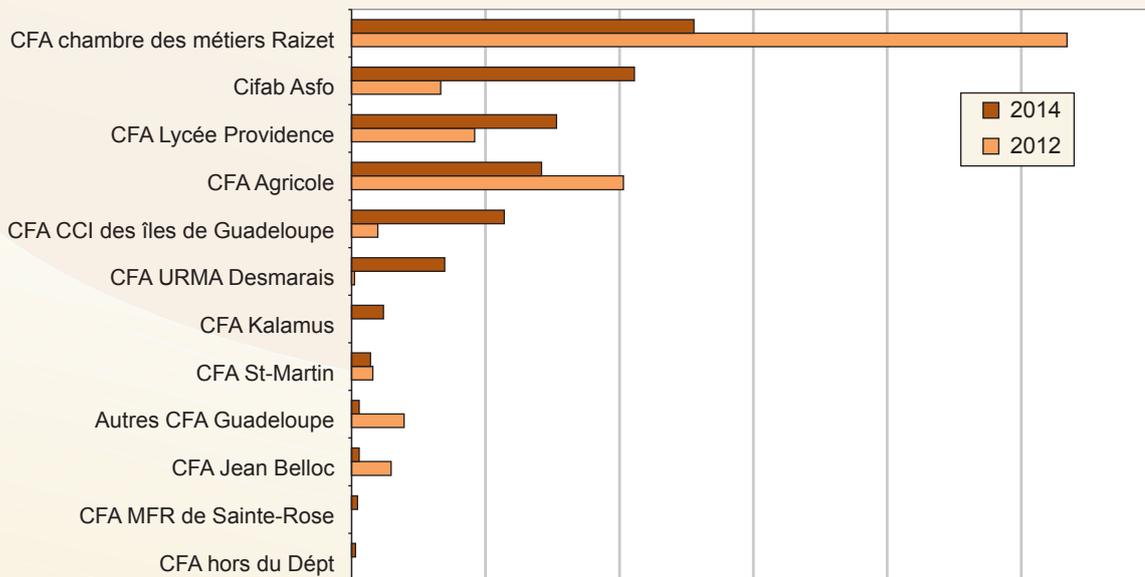
## Situation des jeunes avant le contrat d'apprentissage en 2014



Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Le contrat d'apprentissage est couramment utilisé par les jeunes comme une formation initiale qui a l'avantage d'être rémunérée. Préparer un diplôme avec le contrat d'apprentissage fait partie du choix de nombreux jeunes mais cela nécessite de trouver une entreprise accueillante. En revanche, peu de demandeurs d'emploi ont recours à ce type de contrat alors que c'est un dispositif de formation qualifiante qui peut déboucher sur un emploi durable.

## Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)

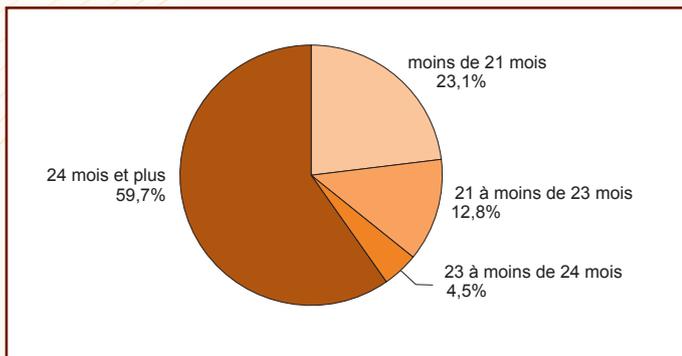


Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE  
Nota : Pas de chiffre de l'Apprentissage en 2013

Sur l'ensemble des CFA (Centre de Formation des Apprentis) présents sur le territoire guadeloupéen y compris dans les Îles du Nord, la Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ne regroupe plus que

la majorité des contrats d'apprentissage. Elle demeure la plus importante. Le Cifab Asfo occupe seconde place suivi du CFA du lycée de Providence et du CFA Agricole.

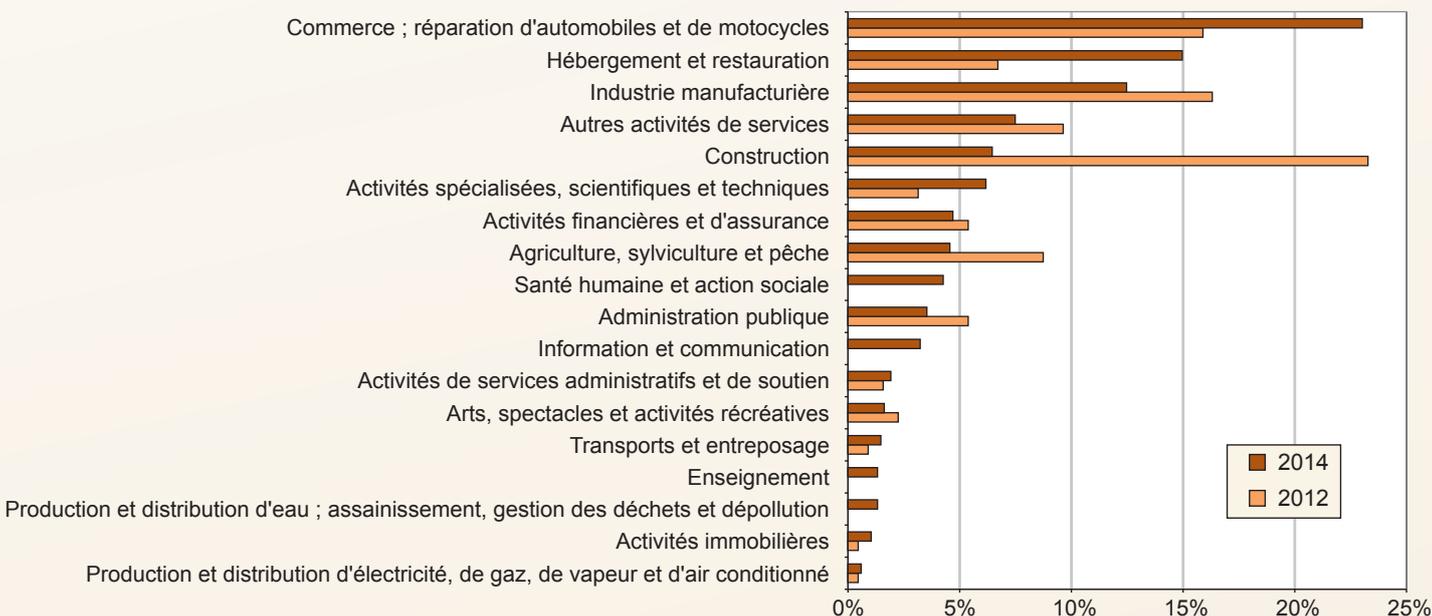
## Durée des contrats d'apprentissage en 2014



Source : Dicccte, Ariane, traitement SESE

La durée moyenne des contrats conclus est de 22,1 mois (un peu plus qu'en 2012, 21,8 mois). La grande majorité des contrats a une durée 24 mois et plus. Les contrats de durée inférieure à 21 mois sont moins nombreux (23,1%) et les contrats de durée inférieure à 18 mois encore moins.

## Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis en 2014



Source : Dicccte, Ariane, traitement SESE

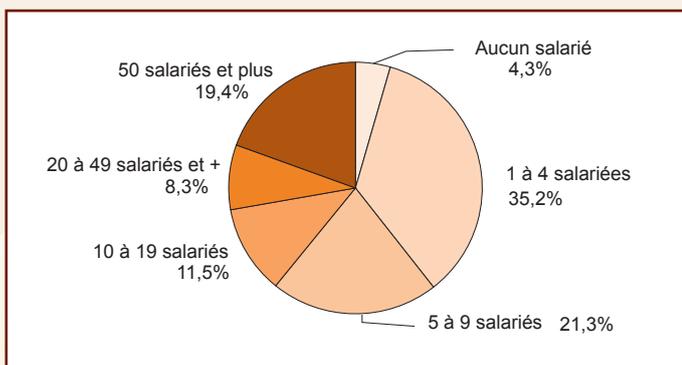
Nota : Pas de chiffre de l'Apprentissage en 2013

Les propositions d'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement du secteur du commerce et la réparation automobile. Traditionnellement, le secteur de la construction occupait le premier rang. Les entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration ont signé en 2014 beaucoup plus de contrats d'apprentissage que les autres années (2ème place en 2014 contre 7ème

place en 2012). Le secteur de l'industrie est toujours bien orienté en raison de place importante qu'occupe l'artisanat dans l'apprentissage.

Le commerce et les services pris dans leur ensemble concentrent l'essentiel des apprentis.

## Taille des entreprises qui embauchent des apprentis en 2014



Source : Dicccte, Ariane, traitement SESE

Les entreprises qui ont le plus recours au contrat d'apprentissage sont de petite taille (moins de 10 salariés dans la très grande majorité des cas). Celles ayant un effectif de moins de dix salariés ont embauché 60,0 % des apprentis. A noter que les entreprises sans salarié déclaré ont peu recruté des jeunes en apprentissage (4,3 %) alors qu'en 2012 cette proportion était de 31,0 %. Pour ces PME, le rôle de la chambre des métiers est déterminant. Il est le moteur du développement des contrats d'apprentissage. Ce n'est pas un hasard si la chambre des métiers est le plus gros centre de formation pour répondre aux besoins des entreprises inscrites au répertoire de la chambre des métiers.

## Les contrats d'apprentissage en 2014 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
Les Abymes	15,0%	13,3%	Trois-Rivières	1,7%	0,8%
Baie-Mahault	9,0%	28,9%	Petit-Canal	1,5%	1,3%
Le Gosier	7,2%	3,8%	Vieux-Habitants	1,4%	0,3%
Le Lamentin	6,3%	3,2%	Bouillante	1,3%	1,4%
Petit-Bourg	5,7%	2,5%	Baillif	1,0%	1,4%
Pointe-à-Pitre	5,3%	12,8%	Anse-Bertrand	0,8%	0,1%
Capesterre-Belle-Eau	5,1%	2,2%	Capesterre de M-Galante	0,7%	0,1%
Sainte-Anne	5,0%	2,8%	Désirade	0,6%	1,0%
Le Moule	4,7%	3,2%	Grand-Bourg	0,6%	0,7%
Morne-à-l'Eau	3,8%	1,3%	Saint-Louis	0,4%	0,3%
Saint-Claude	3,5%	0,7%	Terre-de-Bas	0,3%	0,3%
Sainte-Rose	3,5%	2,4%	La Désirade	0,1%	0,0%
Saint-François	3,5%	3,1%	Terre-de-Haut	0,1%	0,1%
Basse-Terre	2,2%	5,7%	Vieux-Fort	0,0%	0,4%
Goyave	2,2%	1,8%	<b>Saint-Martin</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>
Pointe-Noire	2,2%	0,4%	<b>Saint-Barthélemy</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
Gourbeyre	1,7%	0,7%	<i>Communes hors Dpt</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,4%</i>
Port-Louis	1,7%	0,8%	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dieccte, Ariane, traitement SESE

Les apprentis habitent pour 36,5 % d'entre eux dans la zone centre de la Guadeloupe (les Abymes, Pointe-à-Pitre, le Gosier et Baie-Mahault). Hormis Pointe-à-Pitre, ce sont les communes les plus peuplées de la Guadeloupe.

En revanche, plus d'un contrat sur deux (58,8%) a été signé par les entreprises de la zone centre. En particulier, il y a plus de contrats signés par les entreprises des villes de Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre que d'apprentis y résidant.

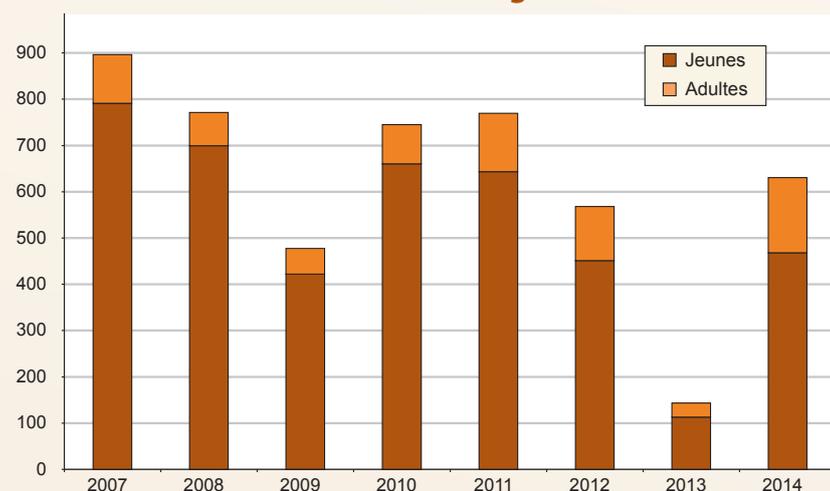
Les entreprises situées dans la commune de la Désirade n'ont pas enregistré de contrat. Dans les collectivités de St-Martin et St-Barthélemy, il a peu de contrat d'apprentissage enregistré et pourtant la proportion des jeunes est très importante (20% de la population de St-Martin sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans).

## 2 - LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur per-

mettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

### Nombre de nouveaux contrats enregistrés



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation signés a bien progressé en 2014 et été multiplié par trois par rapport à l'année 2013 (année où le nombre de contrats avait fortement chuté de 74,8 % entre 2012 et 2013). La progression concerne aussi bien les très jeunes que les moins jeunes (26 ans et plus). 630 nouveaux contrats de professionnalisation ont été signés en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2014. Un nombre bien qu'en forte augmentation par rapport à 2013, n'est pas équivalent au niveau des années 2010 et 2011 (plus de 700 nouveaux contrats). Il n'y a pas eu de contrats signés en CDI cette année. Durant les années 2012 et 2013, il existait des contrats en CDI mais les proportions étaient faibles (environ 5% des contrats). La durée moyenne des contrats est de 16,7 mois (19 mois en 2013, 17 mois en 2012 et 18 mois en 2011). Mais la moitié des contrats a une durée comprise entre 6 et 18 mois. En 2013 la moitié des contrats était comprise entre 13 et 23 mois, la durée des contrats s'est nettement raccourcie pour une moitié d'entre eux. Un contrat sur trois ne dépasse pas les 12 mois. Les contrats à temps partiel représentent 5,6% des nouveaux contrats (moins de 1 % en 2013).

### Les salariés en contrats de professionnalisation

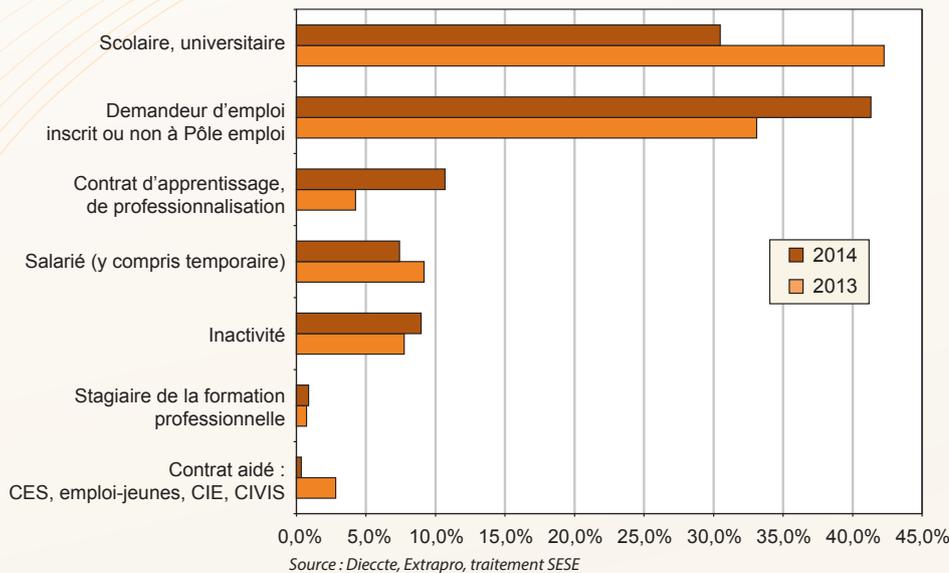
Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%	5%	5%	1%	4%	3%	3%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%	46%	42%	29%	35%	32%	28%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%	39%	43%	51%	45%	44%	43%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%	11%	10%	19%	16%	21%	26%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Concernant les bénéficiaires, ce sont principalement des femmes (56,8 % contre 59,4 % en 2013), moins jeunes que l'année dernière. En effet, les 26 ans et plus sont plus nombreux en proportion que les années précédentes. Les 20 ans et moins sont proportionnellement

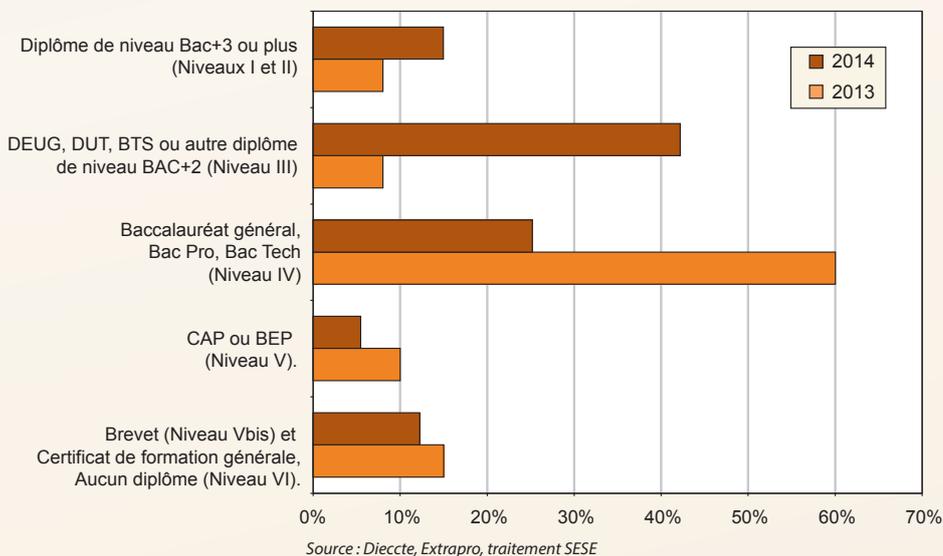
moins présents qu'en 2013 (31 % contre 35 % en 2013). Sur les 630 nouveaux contrats comptabilisés, seulement quatre personnes sont est en situation de handicap.

## Situation des bénéficiaires avant leur entrée en contrat de professionnalisation en 2014



Avant d'être en contrat de professionnalisation, le jeune était soit scolarisé, soit étudiant post baccalauréat pour 30,5 % d'entre eux. Deux apprentis sur cinq étaient demandeurs d'emploi (un sur trois en 2013), 10,7% soit en contrat d'apprentissage ou soit en contrat de professionnalisation et 9,0 % inactifs. Les autres (1,2 %) étaient soit en emploi aidé ou soit stagiaire.

## Diplôme visé des salariés en contrats de professionnalisation en 2014



En 2014, les apprentis visent majoritairement les diplômes de niveau bac+2 et supérieurs. En 2013, la majorité des diplômes visés était bien inférieur (60 % concernaient le baccalauréat). Les bénéficiaires des contrats de professionnalisation seraient de meilleurs niveaux de formation en 2014 qu'en 2013. Les diplômes visés de bas niveaux sont ainsi moins nombreux en proportion qu'il y a un an.

## Commune de résidence des bénéficiaires et localisation des entreprises

Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur	Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur
LES ABYMES	18,9%	12,9%	BASSE TERRE	0,8%	2,2%
BAIE MAHAULT	9,3%	41,8%	VIEUX HABITANTS	0,8%	0,2%
LE GOSIER	7,3%	5,0%	BOUILLANTE	0,7%	0,8%
PETIT BOURG	6,1%	1,0%	GRAND BOURG	0,7%	0,5%
STE ANNE	5,8%	2,2%	ST CLAUDE	0,7%	0,0%
LE MOULE	5,5%	3,6%	TROIS RIVIERES	0,7%	0,0%
POINTE A PITRE	5,1%	11,6%	ANSE BERTRAND	0,3%	0,3%
LAMENTIN	3,6%	0,5%	BAILLIF	0,3%	0,3%
CAPESTERRE BELLE EAU	3,3%	1,0%	TERRE DE HAUT	0,3%	0,3%
MORNE A L EAU	3,0%	1,3%	CAPESTERRE M/GALANTE	0,2%	0,0%
ST FRANCOIS	3,0%	1,0%	ST LOUIS	0,2%	0,0%
STE ROSE	2,8%	0,8%	TERRE DE BAS	0,0%	0,0%
GOYAVE	1,7%	0,2%	VIEUX FORT	0,0%	0,3%
PETIT CANAL	1,5%	0,3%			
GOURBEYRE	1,2%	0,7%	ST MARTIN	10,0%	10,1%
POINTE NOIRE	1,2%	0,0%	ST BARTHELEMY	0,2%	0,3%
PORT LOUIS	1,2%	0,3%	Communes hors du Dépt	2,8%	0,2%
DESHAIES	1,0%	0,2%	<b>Total général</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les bénéficiaires des contrats résident pour plus de 40,6% d'entre eux dans les quatre communes de l'agglomération pointoise (les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier). Une proportion qui a augmenté par rapport à 2013 (un jeune sur trois en 2013). Cette densité des bénéficiaires est liée à la densité des structures employeuses dans l'agglomération centre. En effet, 71,3 % des contrats proviennent des employeurs localisés dans la zone de Pointe-à-Pitre. En revanche, les entreprises localisées dans les communes de Pointe-Noire, Saint-Claude, Trois-Rivières, Capesterre de Marie-Galante, Saint-Louis et de Terre de Bas n'ont pas embauchés de jeunes en apprentissage.

## Les contrats de professionnalisation selon le secteur d'activité de l'entreprise entre 2010 et 2014

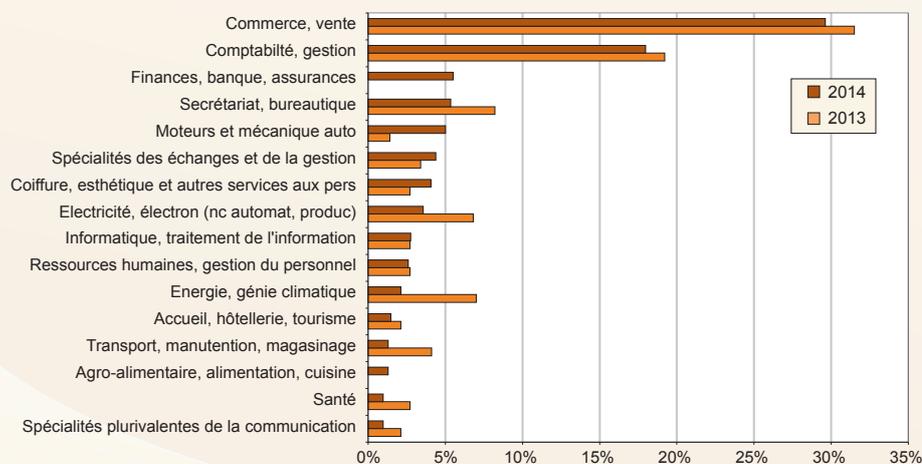
Secteur d'activités	2010	2011	2012	2013	2014
Commerce ; réparation d'auto motocycles	34,3%	33,7%	29,7%	24,0%	25,7%
Autres activités de services	6,9%	8,3%	10,7%	17,8%	12,3%
Activités de services administratif et de soutien	5,8%	8,6%	11,7%	4,1%	11,3%
Activités financières et d'assurance	8,1%	4,9%	5,7%	4,1%	6,5%
Information et communication	3,9%	4,2%	4,1%	4,1%	6,1%
Hébergement et restauration	1,6%	2,2%	1,7%	6,8%	5,6%
Activité spécialisée, scientifique et technique	8,2%	5,7%	4,8%	5,5%	5,6%
Santé humaine et action sociale	2,6%	3,9%	2,3%	6,2%	5,1%
Construction	6,0%	5,5%	6,3%	9,6%	4,6%
Industrie manufacturière	8,7%	9,6%	7,0%	4,1%	3,8%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0,3%	0,6%	0,4%	0,0%	3,6%
Transports et entreposage	6,0%	5,8%	6,8%	0,0%	3,3%
Enseignement	1,5%	2,0%	3,3%	3,4%	2,2%
Administration publique	0,5%	0,6%	0,9%	2,1%	1,7%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	3,0%	1,7%	2,5%	4,8%	1,5%
Activités immobilières	1,2%	0,9%	0,6%	1,4%	0,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9%	0,9%	0,9%	2,1%	0,3%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5%	1,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Inconnu	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

En termes de secteurs d'activités, le secteur du commerce et de la réparation automobile est toujours surreprésenté en nombre de contrats de professionnalisation au regard du poids de celui-ci dans de la population salariée (21,0 % des emplois de Guadeloupe). Le secteur autres activités de services occupe la seconde place mais diminue en proportion par rapport à 2013. Le secteur de la construction qui occupait la troisième place en 2013 est déclassée au 9ème rang (moins de contrats enregistrés en proportion). Les contrats sont

également présents dans les entreprises de l'hébergement et de la restauration et demeure bien orienté depuis 2013. Les entreprises du secteur de la production et la distribution d'eau, gestion des déchets et dépollution, disparues en 2013, ont enregistré des contrats. Leur présence est bien supérieure aux années passées (2010, 2011 et 2012). En revanche, il n'y a plus de contrat signé dans le secteur et l'agriculture et sylviculture et pêche en 2014 tout en comme en 2013.

## Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2013 et 2014



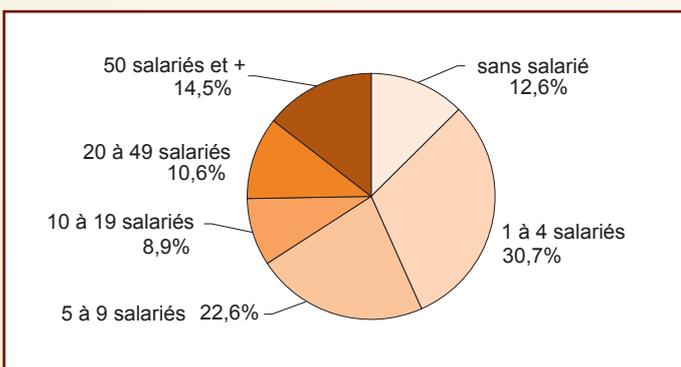
Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Les spécialités de formation sont fortement dispensées dans les filières « commerce, vente » et « comptabilité, gestion » (plus de 50 % des contrats en 2013 et 2012)

Les cinq spécialités suivantes regroupent un contrat sur quatre. Il s'agit de « Finances, banque, assurances », « Secrétariat, bureautique », « Moteurs et mécanique auto », « Spécialités des échanges et de la gestion » et « Coiffure, esthétique et autres services aux personnes ». La spécialité Finance, banque, assurance occupe le troisième rang parmi les spécialités demandées par les apprentis. En 2013, cette spécialité était absente.

Les contrats sont peu diversifiés en termes de spécialité. En effet, sur la cinquantaine des spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 85,3 % des contrats.

## Taille des établissements qui recrutent des contrats de professionnalisation



Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

358 entreprises ont signé 630 nouveaux contrats. Cela représente une moyenne 175 contrats pour 100 entreprises.

Les entreprises avec salariés qui embauchent ce type de contrat restent majoritairement de petites structures (moins de 10 salariés). Elles représentent 53,3 % des entreprises ayant des contrats de professionnalisation (55,5 % en 2013). Les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) représentent tout de même 14,5% des entreprises. Neuf contrats sur les 630 nouveaux contrats enregistrés ne sont pas arrivés à terme. Ce qui équivaut à un taux de rupture de 1,4 %. C'est une année exceptionnelle au regard des autres années (25 % en 2013, 10 % en 2012, 14 % en 2011 et 11 % en 2010). Le principal motif de rupture identifié est la résiliation du contrat à l'initiative du salarié.

## Liste des OPCA financeurs

Nom des OPCA	part
AGEFOS PME	47,3%
OPCALIA	39,3%
ANFA	8,0%
CONSTRUCTYS	4,3%
UNIFORMATION	0,7%
OPCABAIA	0,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dieccte, Extrapro, traitement SESE

Le financement des actions de formation est assuré par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). Six OPCA se partagent le financement. Mais seulement deux d'entre eux financent 86,6% des contrats. L'Agefos-Pme finançait à elle seule plus des deux tiers des contrats de professionnalisation en 2013 et même 80 % en 2011. Aujourd'hui, la répartition du financement semble plus équitable entre Agefos-Pme et Opcalia.

## **B- LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA MOBILITÉ (PIJ MOBILITÉ)**

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise. Dans le cadre de

l'aide à la mobilité, la formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes : les contrats en alternance, les formations de pré-qualification, les stages pratiques en entreprise et les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM).

## **C- LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (PIJ CRÉATION)**

Le PIJ Création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001. En 2014, 53 jeunes de moins de 31 ans ont déposé un dossier de demande de PIJ Création. A ce nombre s'ajoute 58 dossiers reçus de 2013. Au total, 111 dossiers ont été traités en 2014 par la Dieccte de Guadeloupe. C'est 31,9 % de moins que l'année précédente (163 en 2013) après -10,9% en 2012 et -7,1 % en 2011. Les enveloppes physiques budgétaires se sont réduites également de passant de 77 en 2013 à 55 en 2014. Tous les dossiers déposés n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 53 jeunes ont reçu un accord PIJ soit 48 % des demandes, les

autres ayant été mis en attente (dossiers incomplets ou mal remplis, 27,1 %), refusés ou rejetés (2,0%) et ajournés (23,4 %). Les dossiers refusés correspondent à des PIJ dont la viabilité des projets n'est pas démontrée notamment par des capitaux propres et plans de financements insuffisants. Les «ajournés » correspondent à des pièces non valides pour le montage du dossier. Parmi les dossiers en attente, une dizaine environ n'ont pas reçu d'accord car le quota physique de l'enveloppe budgétaire de 55 dossiers avait été atteint. A noter que depuis la mise en place de cette mesure en 2001, celle-ci a permis la création de plus de 4 206 entreprises (cf. tableau « Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique ») et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées<sup>1</sup>.

1- Voir étude « les entreprises créées via le dispositif Projet Initiative Jeune » réalisé par le service ESE, mai 2009

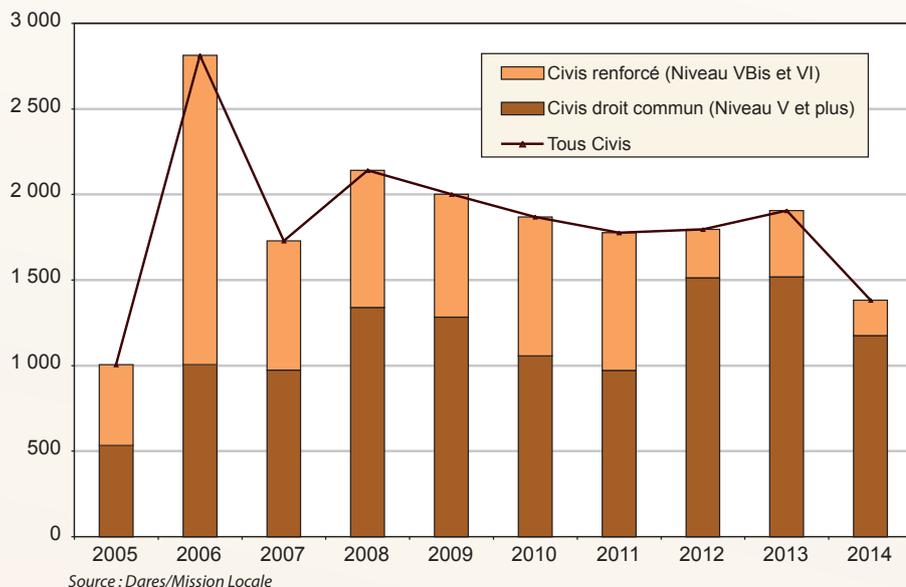
## **D- LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE**

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable. Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion

vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement. Le parcours Civis est devenu une mesure incontournable au sein de la Mission Locale de Guadeloupe (un dispositif important en termes de charges financières).

En raison des contraintes budgétaires, le nombre de bénéficiaire ne peut pas atteindre les niveaux enregistrés en 2006 (année où les volumes ont été les plus importants).

## Les bénéficiaires entrés dans un parcours Civis de 2005 à 2014



Ainsi, le parcours Civis en 2014 a profité à 1 382 jeunes de moins de 26 ans, bien moins qu'en 2013 soit une diminution de 27,5 % sur un an. Ce recul touche davantage la population masculine (-35,2 %) que celle des femmes (-18,7 %). Quant à la nature du Civis (droit commun ou renforcé), les bénéficiaires du Civis renforcé (niveaux de formation Vbis et VI) sont relativement plus impactés par cette baisse que le Civis de droit commun (-46,3 % contre -22,7 %). La part des bénéficiaires en Civis renforcé ne cesse de fléchir depuis trois ans, de 45,3 % en 2011 à 15,1 % en 2014.

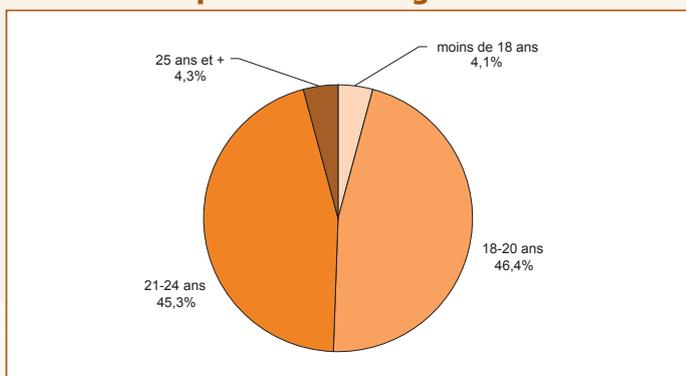
## Les bénéficiaires du Civis par sexe et tranche d'âge

	Femme	homme	Ensemble
moins de 18 ans	25	31	56
18-20 ans	343	298	641
21-24 ans	326	300	626
25 ans et +	32	27	59
<b>Total</b>	<b>726</b>	<b>656</b>	<b>1382</b>

Pour la première fois, la population masculine n'est plus majoritaire (47,5 %). Les femmes sont plus nombreuses quel que soit la tranche d'âge sauf pour les mineures, mais cela concerne peu d'effectifs. En 2013, les hommes étaient majoritaires à 53,1 %.

Source : Dares/Mission Locale

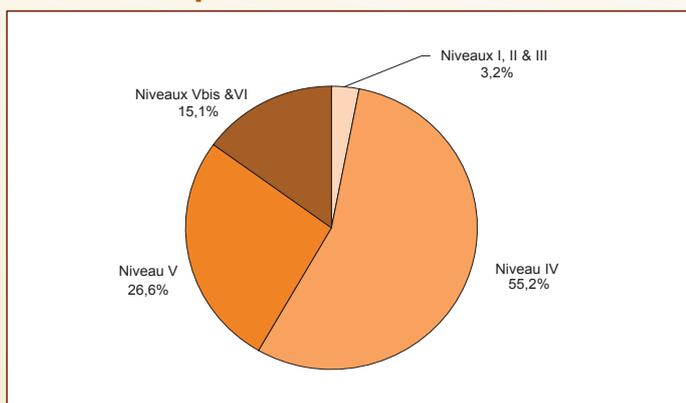
## Bénéficiaires par tranche d'âge



Les bénéficiaires sont jeunes, plus de 50,4 % d'entre eux ont 20 ans au plus. Les mineurs sont un peu moins nombreux que l'an passé (4,1 % contre 5,0 % en 2013). L'âge moyen des bénéficiaires est proche de l'année 2013 (20,7 contre 20,6 ans en 2013 et 21 ans en 2012).

Source : Dares/Mission Locale

## Bénéficiaires par niveau d'études



Depuis deux ans (2013 et 2014), les très hauts niveaux de formation (Bac+2 ou plus) sont peu présents dans le dispositif Civis. Ce dernier a été recentré sur le public éligible (les jeunes de faible niveau de formation). En revanche, la part des bénéficiaires de niveau formation IV (Baccalauréat) demeure élevée à l'instar des années précédentes. Les jeunes de très bas niveaux (Vbis et VI) sont peu présents dans le Civis en proportion et sont en recul net par rapport à 2013 (-15,1 % sur un an). Cette faiblesse des effectifs est corrélée avec le nombre de bénéficiaires en Civis renforcé qui est aussi en baisse en 2014. Les jeunes hommes ont un niveau d'étude bien moindre que celui des femmes. Ainsi, 52 % des hommes ont un niveau inférieur au niveau baccalauréat alors que pour les femmes ce taux n'est que de 32 %.

Source : Dares/Mission Locale

## Les motifs de sorties

	2010	2011	2012	2013	2014
Abandon du jeune	2,8%	2,5%	1,1%	1,6%	1,3%
Décès	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
Déménagement	1,9%	1,6%	1,7%	0,7%	0,9%
Emploi durable	6,2%	4,8%	3,9%	2,7%	6,1%
Fin de la durée du programme	15,0%	25,4%	24,5%	17,3%	13,4%
Limite d'âge (26 ans)	4,2%	2,6%	1,5%	1,7%	2,7%
Non renouvellement	42,8%	62,9%	66,6%	75,8%	75,3%
Renouvellement	27,0%	0,2%	0,6%	0,1%	0,1%
Sorties totales	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares/Mission Locale

Les sorties positives enregistrées demeurent faibles mais ont bien progressé par rapport à l'année dernière. Seulement 6,1 % des bénéficiaires ont obtenu un emploi durable à la fin de leur parcours Civis (2,7% en 2013). La part la plus importante des motifs de sortie

du parcours correspond toujours au non renouvellement des Civis (75,3 %) c'est-à-dire correspondant à une sortie sans solution. Cette proportion reste quasiment stable en 2014.

## E- LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCÈS À L'EMPLOI (CUI-CAE DOM)

Anciennement appelé CAE Dom, le CUI-CAE Dom<sup>(1)</sup> est réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer, aux COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. Le CUI-CAE Dom vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus) les bénéficiaires du RSA et de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité),
- les travailleurs reconnus handicapés,
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés,
- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans.

Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic. Le CUI-CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RSA).

Après une année 2013 en demi-teinte, le nombre de contrats progresse de 16,8 % après un repli de 20,2 % en 2013. Seulement 626 contrats CUI-CAE Dom ont été enregistrés en 2014. Ce chiffre est faible par rapport au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Toutes les catégories de bénéficiaires augmentent sauf les jeunes. Mais les plus concernés sont les hommes (+23,3 %) et la tranche d'âge de 25 à 29 ans (+43,0 %). En raison de la conjoncture économique difficile qui persiste, Pôle emploi a des difficultés à trouver des entreprises pour accueillir des bénéficiaires de CUI-CAE Dom. La population féminine demeure majoritaire depuis plusieurs années maintenant. Une proportion qui diminue faiblement en 2014 (58 % contre 60 % en 2013). La proportion des jeunes en contrat CUI-CAE Dom recule plus fortement que l'an passé (11% contre 14% en 2013). Quant aux seniors, leur part demeure quasiment stable.

1- Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

## Les bénéficiaires du CUI-CAE Dom\* de 2006 à 2014

	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
2010	370	449	102	141	464	112	819
2011	175	274	59	80	246	64	449
2012	279	393	88	126	361	97	672
2013	213	323	74	94	289	80	536
2014	263	363	69	134	334	89	626
Evol 2014/2013	+23,3%	+12,5%	-6,8%	+43,0%	+15,8%	+11,4%	+16,8%
Structure 2014	41,9%	58,1%	11,0%	21,5%	53,4%	14,2%	100,0%

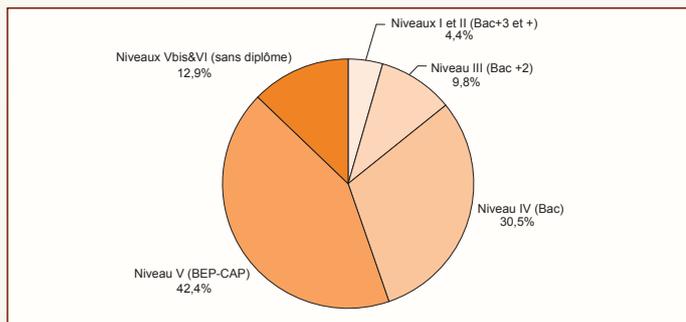
Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

\*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE DOM et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE Dom ou CUI marchand.

La surreprésentation des femmes perdure encore cette année alors que leur proportion était minoritaire jusqu'en 2008. 53,4 % des personnes en CAE Dom sont âgés de 30 à 49 ans (60 % en 2010). Les entreprises ont embauché un peu plus de personnes en situation de handicap par rapport à l'année antérieure (2,4 % en 2014, 0,7 % en 2013 et 3,3 % en 2012). Les bénéficiaires du CUI-CAE DOM sont pour la plus grande partie d'entre eux de niveau V (CAP-BEP). Toutefois leur niveau de formation est bien plus élevé que celui des demandeurs

d'emploi. En effet, 44,7 % des bénéficiaires des CUI-CAE Dom ont au moins le niveau VI (Baccalauréat). Dans la demande d'emploi de fin de mois (DEFM) ABC, la proportion des niveaux Baccalauréat et plus est de 32,8 % même si cette proportion s'est un peu relevée (31,9 % en 2013). Les plus diplômés (Bac+2 ou plus) sont également plus nombreux en proportion que ceux de la population inscrite à Pôle emploi (14,2 % contre 12,8 %).

## Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE Dom en 2014



Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

Il y a un peu plus de femmes diplômées de niveau bac+2 ou plus en CUI-CAE Dom que d'hommes (14,7 % contre 13,5 %) et inversement pour les non diplômés de niveaux Vbis et VI (8,6 % contre 18,8 %). Bien qu'il s'agisse d'une mesure destinée aux publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (bas niveaux de formation, DELD, minima sociaux etc.), les bénéficiaires de CUI-CAE Dom sans diplôme (niveaux Vbis et VI) représentent seulement 12,9 % des embauches alors que les inscrits à Pôle emploi sans diplôme concernent 29,6 % de la demande d'emploi. Il y a plus de hauts diplômés (Bac +2 ou plus) que non diplômés (Vbis et VI) en CUI-CAE Dom. Ce dispositif mérite d'être recentré en priorité sur les bénéficiaires à bas niveaux de formation initiale.

## Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom) en 2014

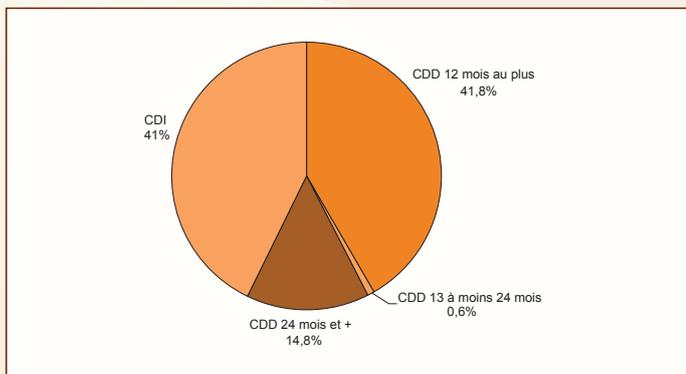
Libellés	Commune salarié	Commune employeur	Libellés	Commune salarié	Commune employeur
LES ABYMES	12,6%	8,9%	TROIS RIVIERES	1,9%	1,0%
STE ANNE	6,1%	1,5%	ST LOUIS	1,6%	3,4%
PETIT BOURG	6,0%	3,9%	BAILLIF	1,6%	1,6%
BAIE MAHAULT	5,5%	23,7%	BOUILLANTE	1,6%	1,3%
LE GOSIER	5,2%	3,5%	ST CLAUDE	1,5%	0,5%
LE MOULE	4,5%	3,9%	CAPESTERRE M/GALANTE	1,3%	0,6%
ST FRANCOIS	4,0%	5,2%	POINTE NOIRE	1,0%	0,8%
POINTE A PITRE	4,0%	3,4%	GOYAVE	1,0%	0,6%
CAPESTERRE BELLE EAU	4,0%	1,8%	DESHAIES	0,8%	0,8%
GRAND BOURG	3,4%	2,9%	ANSE BERTRAND	0,8%	0,5%
MORNE A L EAU	3,4%	2,7%	VIEUX FORT	0,3%	0,0%
PETIT CANAL	3,2%	2,1%	LA DESIRADE	0,2%	0,3%
STE ROSE	3,1%	2,9%	TERRE DE HAUT	0,2%	0,2%
BASSE TERRE	2,9%	4,2%			
PORT LOUIS	2,7%	2,7%	<b>ST BARTHELEMY</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
LAMENTIN	2,4%	1,1%	<b>ST MARTIN</b>	<b>9,0%</b>	<b>7,3%</b>
GOURBEYRE	2,1%	1,6%	<i>Communes hors du dept</i>	<i>0,2%</i>	<i>3,9%</i>
VIEUX HABITANTS	1,9%	1,3%	<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

Les bénéficiaires sont plus présents logiquement dans les communes les plus peuplées (Les Abymes, Le Gosier et Baie-Mahault) mais aussi à Sainte-Anne, Petit-Bourg et Le Moule. Du côté des entreprises d'accueil, elles sont localisées, pour plus de la moitié, dans les zones à forte densité économique (Baie-Mahault, les Abymes, Saint-François, Basse-Terre et le Moule). Quelques exceptions subsistent. La commune de Grand-Bourg de Marie-Galante se situe au dixième

rang pour le nombre de contrats selon la localisation des entreprises employeuses, alors qu'elle est classée à la dix-neuvième position en termes de nombre d'emplois dans le secteur privé. Dans les îles du Nord, Saint-Martin est bien mieux représenté par rapport à l'an passé (9,0 % des contrats contre 2,3 % en 2013). Il n'y a pas de contrat enregistré dans la collectivité de Saint-Barthélemy.

## Durée des contrats conclus en 2014



Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

Le contrat CUI-CAE Dom a comme objectif d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, la durée de tous les contrats CUI-CAE Dom dépasse les 6 mois (notion de contrat durable). Plus encore, Les bénéficiaires sont à 41 % en contrat CDI (42 % en 2013 et 46 % en 2012). Les contrats de 24 mois et plus représentent 26% des CDD (41 % en 2013).

Les femmes sont plus nombreuses en proportion que les hommes en CDI (45 % contre 39,6 % pour les hommes). Par contre, dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, le nombre de contrats en CDI est majoritaire (56,8 % contre 43,2 % pour les CDD). Mais les effectifs sont faibles (14,2 % des CAE Dom).

## CUI-CAE Dom selon le secteur d'activité de l'employeur en 2014

Secteurs d'activités	Nbre	Part
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	188	30,0%
Activités de services administratifs et de soutien	68	10,8%
Hébergement et restauration	68	10,8%
Santé humaine et action sociale	63	10,0%
Construction	45	7,3%
Autres activités de services	44	7,1%
Industrie manufacturière	40	6,5%
Enseignement	27	4,4%
Transports et entreposage	24	3,9%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19	3,1%
Activités financières et d'assurance	9	1,5%
Information et communication	9	1,5%
Agriculture, sylviculture et pêche	6	1,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6	1,0%
Activités immobilières	5	0,8%
Arts, spectacles et activités récréatives	3	0,5%
Industries extractives	1	0,2%
Non renseigné	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

A l'instar des années précédentes, Les contrats CAE Dom sont plus fréquents dans le secteur des services à l'image du poids de ce secteur dans l'emploi salarié privé (82 % contre 80 %). En effet, très peu de contrats sont enregistrés dans les secteurs de l'industrie, la construction et de l'agriculture. C'est le secteur du commerce et de la réparation automobile qui occupe encore de loin la première place en termes de nombre de contrats signés. Le secteur de l'héberge-

ment et la restauration fléchit. Il occupait le second rang en 2013. Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale rétrograde à la quatrième place (3ème place en 2013 et 2ème en 2012). Le secteur des activités de services administratifs et de soutien occupait la quatrième place en 2013, remonte à la seconde. Le nombre de contrats signés dans le secteur de la construction s'est accentué aussi bien en volume (45 contre 30 en 2013) qu'en proportion (7,3 % contre 5,6 %).

## F- LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche à partir de 2013 effectuée par les PME sous certaines conditions. Cette aide est ouverte pour une durée de 3 ans de plein droit aux entreprises de moins de 50 salariés (ou appartenant à un groupe de moins de 50 salariés), aux entreprises employant entre 50 et 300 salariés. Les entreprises de plus de 300 salariés (ou appartenant à un groupe de plus de 300 salariés) sont exclues du dispositif d'aide. Le contrat de génération est constitué

d'un binôme entre un jeune âgé de moins de 30 ans et un senior d'au moins 57 ans (ou au moins 55 ans, s'il est reconnu travailleur handicapé) en CDI pendant la durée de l'aide ou jusqu'au départ en retraite. Le jeune salarié doit être embauché en CDI et à temps plein. Les premiers contrats de génération ont démarré courant mars 2013 localement. En Guadeloupe et Îles du Nord, 26 demandes d'aide au contrat génération ont été enregistrées à la fin de l'année de 2013. En 2014, le nombre demande passe à 63 soit 37 demandes enregistrées pour l'année 2014. Depuis la mise œuvre du dispositif, 57,1 % ont été acceptées soit 36 demandes (21 en 2013). Les autres ont été rejetées en grande partie pour des causes réglementaires.

## Nombre de Demandes d'aide pour le contrat de génération

	ENREGISTREES	ACCEPTÉES		REJETÉES	
	En cumul depuis le 17 mars 2013	En cumul depuis le 17 mars 2013	Taux d'acceptation (en cumul) (%)	répartition par motif	
				cause réglementaire	autre
<b>France métropolitaine</b>	<b>39 463</b>	<b>32 777</b>	<b>83,1%</b>	<b>3 761</b>	<b>1914</b>
Guadeloupe	63	36	57,1%	15	8
Martinique	46	27	58,7%	14	2
Guyane	30	19	63,3%	7	3
La Réunion	112	75	67,0%	21	13
<b>Outre-mer</b>	<b>251</b>	<b>157</b>	<b>62,5%</b>	<b>57</b>	<b>26</b>
<b>France entière</b>	<b>39 714</b>	<b>32 934</b>	<b>82,9%</b>	<b>3 818</b>	<b>1940</b>

Source PE, exploitation PE - DGEFP - MCG

Parmi les demandes acceptées en 2014 soit 21 demandes, 57,1 % d'entre elles proviennent des entreprises de 50 à 300 salariés (14,3 % en 2013), le reste correspond aux entreprises de moins de 50 salariés. En France entière ces taux sont de 29,0 % et de 69,0 % respectivement. Les jeunes en contrat de génération sont majoritairement des femmes soit 61,9 % des demandes (contrairement à l'année 2013, 53 % des hommes et 47 % des femmes). 76,2 % ont moins de 25 ans. Les moins de 21 ans et les 25 ans et plus représentent respectivement 14,3 % et 23,8 %. Les niveaux de formation des jeunes embauchés sont majoritairement de niveau V (BEP-CAP) soit 52,6 % contrai-

rement à l'année précédente où le niveau était relativement élevé (51,1 % des jeunes avaient un niveau Bac +2 ou plus (Niveaux I à III)). Avant l'embauche en contrat de génération, 52,4 % des jeunes étaient déjà embauchés dans la même entreprise en CDD, 19,0 % étaient dans une autre entreprise en CDI, 14,3 % étaient demandeurs d'emploi et 5,0 % en contrat en alternance. Les jeunes sont tous embauchés à temps plein. Quant aux seniors, 71,4 % sont des femmes (60% des hommes en 2013) et sont tous âgés de 57 ans et plus dont un tiers a plus de 60 ans.

## III – Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

### A- LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)<sup>(1)</sup>

Le CUI-CAE constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, afin de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur. La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé soit à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum soit à durée indéterminée (CDI). La convention individuelle ouvrant droit au bénéfice du CUI-CAE ne peut excéder le terme du contrat de travail et dans la limite d'une durée totale de 24 mois ou de 5 ans (60 mois) pour les salariés âgés de 50 ans et plus bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'ATA ou de l'AAH, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handica-

pés. La personne embauchée dans le cadre d'un CUI-CAE bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi.

Le CUI-CAE, principal contrat du secteur non marchand, a permis à des personnes en situation difficile ou en exclusion d'occuper une activité en emploi pour une durée 6 à 12 mois. Le nombre de contrats CUI-CAE enregistrés en 2014 s'établit à 3 553 soit une diminution de 19,3 % par rapport à l'année 2013. Pourtant, l'objectif de réalisation est très satisfaisant, il atteint les 94 %. En effet, le recul du nombre de contrats relève principalement de la réduction du quota budgétaire de 2014. Il était de 4 949 contrats en 2013 et est passé à 3 765 en 2014 soit une diminution de 23,9 %.

1- Remarque : Ce contrat n'a rien à voir avec le contrat CUI-CAE Dom (secteur marchand)

### Les bénéficiaires du CUI-CAE de 2006 à 2014

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI/RSA	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%
2009	4 195	68%	20%	22%	17%	95%	1%
2010	4 166	64%	22%	24%	17%	96%	1%
2011	4 067	62%	19%	21%	17%	95%	1%
2012	4 908	63%	21%	35%	27%	90%	1%
2013	4 404	69%	15%	45%	33%	94%	1%
2014	3 553	70%	10%	56%	42%	98%	2%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

\*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE ou CUI non marchand.

Cette diminution touche davantage les hommes (-21,2 %) et plus particulièrement les jeunes hommes de moins de 25 ans (-46,0 %). En conséquence, la part des jeunes chute encore de 15 % en 2013 à 10 % en 2014. Les femmes déjà surreprésentées sont encore plus nombreuses proportionnellement. En revanche, les bénéficiaires de

minima sociaux (publics identifiés comme prioritaires) sont bien plus nombreux en proportion qu'il y a un an. Les bénéficiaires du RSA représentent 77 % des bénéficiaires de minima sociaux en CUI-CAE (73 % en 2013). Il y a toujours peu de contrats CUI-CAE en faveur des personnes en situation de handicap.

## Les associations : premières employeuses de contrats aidés dans le non marchand

Structures d'accueil	Poids
Commune + EPCI	17,5%
Association	46,9%
Ets public d'enseignement	32,5%
Autres Ets publics	3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Parmi les 1 600 contrats enregistrés dans les associations, les principaux secteurs d'activités recensés sont comme en 2013 dans le secteur de l'action sociale sans hébergement (35,7 %), des activités des organisations associatives (31,8 %), l'enseignement (20,8 %) et les activités sportives, récréatives et de loisirs (3,2 %).

Sur les 3 553 contrats CUI-CAE enregistrés en 2014, les contrats Etat pèsent 58,7 %. Les 41,9 % restants sont les contrats prescrits par le Conseil Départemental. En 2014, Il n'y a eu quasiment que des contrats initiaux. Les contrats ont été très peu renouvelés une fois (2,0 %). Mais la durée des contrats est plus longue (10,0 mois en moyenne contre 8,8 mois en 2013).

11,6 % des contrats correspondent à des chantiers d'insertion (16 % en 2013) où le taux de prise en charge financière par l'Etat s'établit à 105 % au lieu de 70 - 80 % pour les autres contrats.

Les femmes demeurent les principaux bénéficiaires de CUI-CAE quel

Le recrutement des bénéficiaires se fait principalement par les associations. Une surreprésentation du tissu associatif dans le secteur non marchand qui perdure depuis les années 2000 (période où les collectivités territoriales se sont désengagées à cause de la vague de titularisation des agents de catégorie C demandée par les syndicats). Toutefois, depuis 2012, la part des associations dans les structures d'accueil se réduit fortement d'année en année passant de 63,0 % en 2012 à 46,9 % en 2014 au profit des établissements publics dont la proportion passe à 32,5 % contre 25,0 % en 2012. La part des collectivités augmente aussi de huit points passant de 9,0 % en 2012 à 17,5 % en 2014.

que soit la tranche d'âge (69,8 % comme en 2013). Cette surreprésentation s'observe davantage dans les tranches de 50 ans et plus (74,1 %) et les 30 à 49 ans (73,1 %) là où la part des femmes est la plus importante. En 2012, la proportion des femmes représentait les deux tiers. Ce contrat concerne davantage les seniors que l'ancien CAE du Plan de Cohésion Sociale (PCS) (16,5 % en 2014 et 14,4 % en 2013 des contrats contre 9 % auparavant pour le CAE du PCS) et toujours peu les personnes handicapées (2,3 % en 2014 et 1,1 % des contrats en 2013). Le public handicapé est en général plus éloigné de l'emploi que les autres publics car il cumule les difficultés, bas niveaux de formation, durée d'inscription au chômage plus important. Le poste d'employé est le plus souvent recherché ; un positionnement qui met les handicapés en concurrence frontale avec la masse des demandeurs d'emploi en Guadeloupe (huit demandes sur dix sur des postes d'employés).

## Les métiers les plus recrutés en CUI non marchand

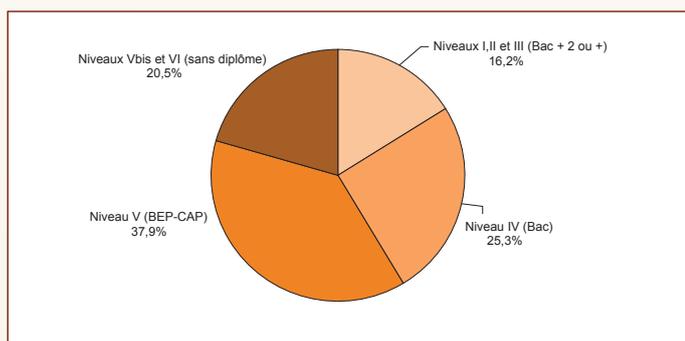
Liste des métiers dans les CUI-CAE en 2014	Poids
Secrétariat	15,5%
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	11,7%
Entretien des espaces verts	9,9%
Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement	8,9%
Assistance auprès d'enfants	8,6%
Maintenance des bâtiments et des locaux	7,2%
Nettoyage de locaux	6,0%
Services domestiques	5,6%
Salubrité et traitement de nuisibles	3,2%
Assistance auprès d'adultes	2,1%
Personnel polyvalent en restauration	1,5%
Nettoyage des espaces urbains	1,3%
<b>Les douze métiers les utilisés</b>	<b>81,6%</b>
<b>Total des 121 métiers enregistrés sur 531 répertoriés</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les métiers exercés au sein des structures d'accueil sont fortement sexués. Les femmes travaillent dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs, d'assistance auprès des enfants mais aussi dans le secrétariat, l'éducation et surveillance au sein des établissements et le ménage (do-

mestique ou en entreprise). Les hommes travaillent davantage dans les espaces verts, la maintenance des bâtiments, la surveillance et nettoyage des locaux, l'animation de loisirs auprès des enfants et les métiers de l'agriculture (polyculture, élevage, horticulture, maraîchage

## Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE en 2014



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SESE

Le niveau de formation des bénéficiaires se maintient en 2014. Il est identique à celui de 2013. Depuis plus de trois ans, il y a moins de non-diplômés (20,5 % des niveaux Vbis et VI contre 21 % en 2013, 22 % en 2012 et 24 % en 2011), et plus de diplômés (41,5 % de Bac ou plus contre 41 % en 2013, 38 % en 2012 et 35 % en 2011).

Le contrat CUI-CAE a été mis en œuvre en faveur des personnes cumulant les difficultés d'accès à l'emploi (longue ancienneté d'inscription à Pôle emploi, faible niveau de formation, bénéficiaires du RSA, TH, etc.). Or, un certain nombre de bénéficiaires ne sont pas considérés comme publics prioritaires. Il s'agit des non-inscrits à Pôle emploi et ceux dont l'ancienneté d'inscription est inférieure à 6 mois. Leur nombre représente 6,2 %. A noter que ces taux ont fortement diminué, il était de 10,0 en 2013 et de 17,0 % en 2012. Par ailleurs, la proportion des hauts niveaux (Baccalauréat et plus) est de 41,5 %

alors que dans la demande d'emploi, la part de cette catégorie représente 32,8 % de la demande d'emploi (DEFM). Les niveaux Bac+2 sont également surreprésentés par rapport à demande d'emploi (16,2 % contre 12,8 % dans la DEFM). Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CUI-CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé. Pour 99,1 % des contrats, un programme de formation est prévu (59 % en interne et 41 % en externe). Il s'agit principalement de l'acquisition de nouvelle compétence, 61,3 % des cas dont 87,3 % à l'initiative de l'employeur. Les autres formations telles que les formations pour adaptation au poste représentent 60,6 % des contrats, les formations qualifiantes 18,1 % des CUI, les formations de remise à niveau 11,0 % et les actions de pré-qualification seulement 2,9 % des contrats (un bénéficiaire peut cumuler plusieurs actions de formation). Quant aux mesures d'accompagnement qui sont censées être obligatoires, elles sont faibles aussi bien pour l'aide à la prise de poste (53,7 %), l'accompagnement au projet professionnel et appui à sa réalisation (35,8 %), que l'aide à la recherche d'emploi (16,5 %) et à la remobilisation vers l'emploi (24,7 %). L'accompagnement social ne dépasse pas les 13,0 % des contrats enregistrés. L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure également faible (3,6 % contre 3,7 % en 2013, 4,0 % en 2012 et 6,0 % en 2011). A noter que 2,5 % des contrats ont été interrompus avant leur terme (27,2 % en 2013).

## Les contrats enregistrés selon la commune des bénéficiaires ou de l'entreprise

Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	9,5%	14,5%
MORNE-A-L'EAU	6,6%	8,3%
SAINTE-ANNE	5,2%	5,3%
BOUILLANTE	4,7%	5,3%
LAMENTIN	4,6%	4,5%
GOSIER(LE)	4,4%	2,3%
SAINTE-ROSE	4,4%	4,5%
SAINT-FRANCOIS	4,4%	1,8%
MOULE(LE)	4,2%	2,5%
BAIE-MAHAULT	4,1%	6,2%
VIEUX-HABITANTS	4,1%	3,5%
PETIT-BOURG	3,9%	7,4%
BASSE-TERRE	3,8%	3,4%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	3,4%	1,6%
POINTE-A-PITRE	3,0%	2,5%
PETIT-CANAL	2,9%	2,3%
GOURBEYRE	2,9%	0,7%
SAINT-CLAUDE	2,8%	5,1%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Communes	Salariés	Employeurs
TROIS-RIVIERES	2,7%	1,5%
POINTE-NOIRE	2,6%	2,0%
GOYAVE	2,1%	0,7%
GRAND-BOURG	2,0%	2,0%
BAILLIF	1,9%	4,4%
PORT-LOUIS	1,6%	1,4%
DESHAIES	1,5%	0,9%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	1,0%	0,5%
SAINT-LOUIS	0,9%	1,0%
ANSE-BERTRAND	0,8%	0,3%
VIEUX-FORT	0,5%	0,1%
DESIRADE(LA)	0,4%	0,3%
TERRE-DE-HAUT	0,3%	0,3%
TERRE-DE-BAS	0,1%	0,1%
<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,5%</b>
<b>SAINT-BARTHELEMY</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CUI-CAE en raison de sa population importante. Bien évidemment, ce sont les communes les plus peuplées qui ont le plus souvent recours aux contrats CUI-CAE hormis les communes de Bouillante et de Vieux habitants. En revanche, il y a peu de contrats enregistrés dans les communes des Îles du Sud (Marie-Galante, les

Saintes, la Désirade). A contrario, les bénéficiaires ne travaillent pas tous pour la plupart dans leur commune de résidence. Les communes des Abymes, de Morne-à-l'eau, de Petit-Bourg et de Baie-Mahault accueillent davantage de CUI-CAE que de bénéficiaires présents dans la commune. Concernant les collectivités des Îles du Nord, il y a peu de contrats enregistrés.

## B- LES EMPLOIS D'AVENIR (EA)<sup>(1)</sup>

Les emplois d'avenir sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Ils comportent des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus (30 ans si le jeune est reconnu travailleur handicapé),
- être sans emploi,
- avoir un niveau de formation inférieur au niveau IV de la nomenclature officielle (souvent appelé niveau bac),
- connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un premier soutien des pouvoirs publics,
- totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.

Des mesures dérogatoires sont prévues : Est susceptible de bénéficier d'un emploi d'avenir, même avec un niveau de formation égal

ou supérieur au niveau IV de la nomenclature officielle, un jeune qui répond aux 2 critères suivants :

- résider en Zone Urbaine Sensible (ZUS), en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- et avoir connu une période de recherche d'emploi d'au moins un an dans les 18 derniers mois.

En 2014, le nombre d'emplois d'avenir a dépassé largement l'objectif fixé de 1 717 contrats soit 1 915 emplois d'avenir enregistrés (1 539 dans le secteur non marchand et 315 dans le secteur marchand). Ce sont majoritairement des hommes contrairement aux autres contrats aidés (non marchand et marchand) et sont fréquemment inscrits à Pôle emploi (un peu moins qu'en 2013; 83,0 % contre 78,0 % en 2014). 64,9 % des jeunes ont entre 21 et 24 ans. Les 25 ans et plus représentent 20,0 % des contrats signés (12,0 % en 2013).

1- L'emploi d'avenir professeur est un dispositif de pré-recrutement d'enseignants parmi les jeunes issus de milieux modestes. Il permet à un étudiant souhaitant devenir professeur de poursuivre ses études, en bénéficiant d'un revenu stable, en contrepartie d'un travail à temps partiel dans un établissement scolaire.

### Les bénéficiaires des Emplois d'Avenir de 2012 et 2014

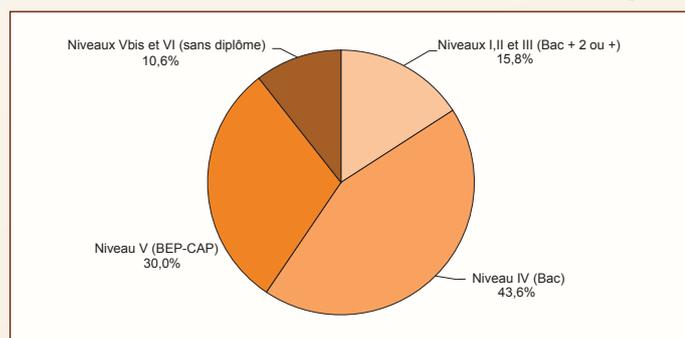
Année	Nombre de contrats conclus	Part du secteur marchand	Parts des femmes	part des moins de 21 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2012	14	0%	50%	7%	7%	93%	7%
2013	1 543	14%	46%	21%	4%	83%	0%
2014	1 915	20%	44%	15%	1%	78%	1,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Bien qu'il s'agisse d'un dispositif destiné aux jeunes les moins diplômés (niveau inférieur au baccalauréat), pour les départements d'outre-mer, une dérogation est prévue pour ceux de niveau égal au supérieur au baccalauréat. Ainsi, 43,6 % des emplois d'avenir sont

contractualisés par des jeunes de niveau IV et même 15,8% de niveau III ou plus soit plus de la majorité des contrats (des proportions quasiment identiques à 2013).

### Niveau de formation des bénéficiaires d'Emploi d'Avenir



Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les femmes, bien que moins nombreuses, sont plus diplômées que leurs homologues masculins, la proportion des niveaux IV s'élève à 49,6 % et 24,5 % pour les niveaux III ou plus (contre respectivement 39,0 % et 9,1 % pour les hommes). Les niveaux inférieurs au baccalauréat ne représentent que 40,6 % des contrats pour l'ensemble des bénéficiaires (25,9 % pour les femmes et 51,9 % pour les hommes).

### Les catégories d'employeurs rencontrés

Structures d'accueil	Poids
Commune + EPCI	33,8%
Association	36,8%
Collectivité territoriale	2,8%
Autre Ets public	7,2%
Entreprise du secteur privé	19,4%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les établissements du secteur privé sont de très petites tailles en Guadeloupe et dans les îles du Nord. Ainsi, 22,4 % des emplois d'avenir du secteur marchand sont signés par des entreprises n'ayant aucun salarié déclaré (28 % en 2013). 28,6 % des contrats relèvent des entreprises dont le nombre de salariés ne dépasse pas 4 salariés (35% en 2013). Au total, plus de trois établissements sur quatre employant des contrats d'avenir ont moins de dix salariés (neuf établissements sur dix en 2013). Au niveau des associations, les établissements de moins de dix salariés représentent 68,2 % des emplois d'avenir (proportion légèrement inférieure qu'en 2013 soit 70,0 %).

Au niveau sectoriel, les emplois d'avenir dans le secteur non marchand sont plus fréquents dans les secteurs du commerce et réparation automobile (23,2 %, 16,0 en 2013), l'industrie (17,6 %, 16 % en 2013), la construction (15,4 %, 12,0 % en 2013), le transport et entreposage (8,2 %, absent en 2013), les activités de services administratifs de soutien (7,2 %, 11 % en 2013) et l'agriculture, sylviculture et pêche (5,5 %, absents en 2013). Au sein des associations, les secteurs dominants sont comme en 2013 les autres activités de services (49,0%), la santé humaine et action sociale (23,8 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (14,2 %).

A l'instar des autres contrats aidés, les métiers les plus souvent exercés sont peu rémunérateurs et sont destinés aux salariés ayant un faible niveau de formation. Or 15 % des contrats sont signés par des

bénéficiaires de niveau III ou plus (Bac +2 et plus). Il s'agit principalement les métiers dans le secteur tertiaire concernant majoritairement les femmes et des métiers du BTP et de l'agriculture employant principalement des hommes. Ces métiers exercés sont fortement sexués. Les femmes travaillent dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs auprès des enfants, le secrétariat, l'animation d'activités culturelles ou ludique mais aussi dans l'assistantat technique et administratif, l'accueil touristique et les opérations administratives. Les hommes travaillent davantage dans les métiers de l'entretien des espaces verts, la polyculture et l'élevage, la maintenance des bâtiments et des locaux, et l'éducation en activités sportives.

## Les métiers les plus recrutés dans les emplois d'avenir dans le secteur non marchand

Liste des métiers dans le secteur non marchand en 2014	Poids
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	11,6%
Entretien des espaces verts	11,0%
Secrétariat	7,4%
Animation d'activités culturelles ou ludiques	5,5%
Maintenance des bâtiments et des locaux	5,2%
Éducation en activités sportives	4,7%
Assistanat technique et administratif	3,4%
Médiation sociale et facilitation de la vie en société	3,1%
Opérations administratives	2,8%
Promotion du tourisme local	2,0%
Surveillance municipale	1,8%
Comptabilité	1,7%
<b>Les douze métiers les utilisés</b>	<b>60,1%</b>
<b>Total des 127 métiers enregistrés sur 531 répertoriés</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP, Dares, traitement SESE

## Les métiers les plus recrutés dans les emplois d'avenir dans le secteur marchand

Liste des métiers dans le secteur marchand en 2014	Poids
Polyculture, élevage	9,0%
Mise en rayon libre-service	5,4%
Électricité bâtiment	3,6%
Secrétariat	3,6%
Personnel polyvalent en restauration	3,3%
Personnel de caisse	3,0%
Mécanique automobile	3,0%
Conduite et livraison par tournées sur courte distance	2,7%
Vente en décoration et équipement du foyer	2,4%
Maintenance des bâtiments et des locaux	2,4%
Aide agricole de production fruitière ou viticole	2,1%
Vente en alimentation	2,1%
<b>Les douze métiers les utilisés</b>	<b>42,8%</b>
<b>Total des 101 métiers enregistrés sur 531 répertoriés</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Les contrats sont signés par des personnes qui résident dans l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Abymes, le Gosier et Baie-Mahault) pour un peu moins d'un tiers des contrats. Autrement, une grande partie des contrats enregistrés est réalisé par des bénéficiaires qui habitent dans les villes où l'activité économique est dense (Baie-Mahault, Sainte-Anne, Le Gosier, Basse- Terre et le Moule) hormis la

commune de Capesterre-Belle-Eau.

En ce qui concerne la localisation des structures d'accueil, elles sont centrées dans les villes de Baie-Mahault, Abymes, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, et le Gosier. Ce sont des villes où l'activité économique est aussi très présente.

## Les contrats enregistrés selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Salariés	Employeurs	Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	11,0%	10,4%	BOUILLANTE	1,8%	1,5%
BAIE-MAHAULT	8,0%	14,8%	PETIT-CANAL	1,8%	0,9%
SAINTE-ANNE	6,0%	4,3%	GOURBEYRE	1,5%	0,9%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	5,7%	3,1%	DESHAIES	1,4%	0,9%
GOSIER(LE)	5,4%	4,5%	PORT-LOUIS	1,3%	1,8%
BASSE-TERRE	4,9%	9,3%	BAILLIF	1,2%	2,3%
MOULE(LE)	4,7%	3,1%	SAINT-LOUIS	0,9%	1,1%
POINTE-A-PITRE	4,7%	8,5%	ANSE-BERTRAND	0,9%	0,7%
TROIS-RIVIERES	3,9%	2,7%	TERRE-DE-BAS	0,8%	0,8%
VIEUX-HABITANTS	3,5%	2,5%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	0,5%	0,1%
SAINTE-ROSE	3,3%	1,5%	DESIRADE(LA)	0,4%	0,5%
LAMENTIN	3,2%	1,9%	TERRE-DE-HAUT	0,4%	0,4%
MORNE-A-L'EAU	3,2%	2,8%	VIEUX-FORT	0,3%	0,0%
PETIT-BOURG	3,2%	3,3%			
POINTE-NOIRE	2,6%	1,6%	<b>SAINT-BARTHELEMY</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>
SAINT-FRANCOIS	2,3%	2,4%	<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,2%</b>
SAINT-CLAUDE	2,1%	2,3%			
GOYAVE	1,9%	1,2%	Commune hors Dpt	0,1%	0,6%
GRAND-BOURG	1,9%	2,1%	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ASP, Dares, traitement SESE

## Emplois d'Avenir Professeurs

En 2014, 64 emplois d'avenir professeurs ont été enregistrés en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce chiffre était de 37 en 2013.

### LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CETTE PUBLICATION

AAH : allocation adulte handicapé	BTS : brevet de technicien supérieur	CUI-CAE : contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi	IAE : insertion par l'activité économique
ACA : allocation chômeur âgé	CAE : contrat d'accès à l'emploi	CUI-CAE-Dom : contrat unique d'insertion - contrat d'accès à l'emploi	LADOM (ex ANT) : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité
ACCRE : aide aux chômeurs créateurs & repreneurs d'entreprise	CAP : certificat d'aptitude professionnelle	CVS : corrigé des variations saisonnières	NACRE : nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
ACI : atelier chantier d'insertion	CAV : contrat d'avenir	DARES : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	NAF : nomenclature d'activité française
ACM : allocation complémentaire à la mobilité	CCIIG : chambre de commerce et d'industrie des îles de la Guadeloupe	DEFM : demande d'emploi en fin de mois	NSEJ : nouveau service emploi jeune
AFFPA : association pour la formation professionnelle des adultes	CDD : contrat à durée déterminée	DELD : demande d'emploi de longue durée	OPCA : organisme paritaire collecteur agréé
AI : allocation d'insertion	CDI : contrat à durée indéterminée	DEUG : diplôme d'études universitaires générales	OSP : organisme de service à la personne
AI : association intermédiaire	CDIAE : conseil départemental d'insertion par l'activité économique	DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	PIJ : projet initiative jeune
ALE : agence locale pour l'emploi	CEC : contrat emploi consolidé	DRFIP : direction régionale des finances publiques	RMI : revenu minimum d'insertion
ANT : agence nationale pour la promotion des travailleurs de l'outre-mer	CES : contrat emploi solidarité	DUT : diplôme universitaire de technologie	RSA : revenu de solidarité active
ARA : allocation de retour à l'activité	CFA : centre de formation des apprentis	EA : emploi d'avenir	SAE : stage d'accès à l'emploi
ARE : allocation de retour à l'emploi	CIA : contrat d'insertion par l'activité	EI : entreprise d'insertion	SAP : services à la personne
AS-FNE : allocation spéciale du fond national pour l'emploi	CIE : contrat initiative emploi	EPCI : établissement public de coopération intercommunale	SEJD : soutien à l'emploi des jeunes diplômés
ASP (ex CNASEA) : agence de service et de paiement	CI-RMA : contrat d'insertion - revenu minimum d'activité	ETP : équivalent temps-plein	SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
ASS : allocation de solidarité spécifique	CIVIS : contrat d'insertion dans la vie sociale	ETTI : entreprise de travail temporaire d'insertion	SIFE : stage d'insertion pour la formation et l'emploi
ATA : allocation temporaire d'attente	CJE : contrat jeune en entreprise	FAP : familles professionnelles	STMT : statistiques du marché du travail
AUD : allocation unique dégressive	CLD : chômage de longue durée	FIM : formation individualisée mobilité	TAM : technicien, agent de maîtrise
BEP : brevet d'études professionnelles	CMA : chambre de commerce et d'artisanat	FSE : fond social européen	TH : travailleur handicapé
BIT : bureau international du travail	CNASEA : centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles		TRACE : trajet d'accès à l'emploi
BTP : bâtiment, travaux publics	COM : collectivité d'outre-mer		URSSAF : union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
	CPER : contrat de plan Etat-Région		VAE : valorisation des acquis de l'expérience

Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de l'EMPLOI  
en GUADELOUPE et ÎLES du NORD

# Bilan 2014

**DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA GUADELOUPE (DIECCTE)**

## DIRECTION

Rue des Archives - Bisdary - 97113 Gourbeyre  
Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

### Bureau de Jarry

Imm. Raphael - Zac de Houelbourg Sud - Lot. N°13  
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 0590 83 10 34 - Fax : 0590 83 70 75

### Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard  
97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 99 35 99 - Fax : 0590 81 60 05

### Bureau de Saint-Martin

20, rue de Galisbay - 97150 Marigot - Saint Martin  
Téléphone : 0590 29 02 25 - Fax : 0590 29 18 73

### Bureau des Abymes - Dothémare

Immeuble C2E - rue de l'Abreuvoir  
Dothémare - 97139 Les Abymes  
Tél : 0590 21 38 21 - Fax : 0590 90 28 95

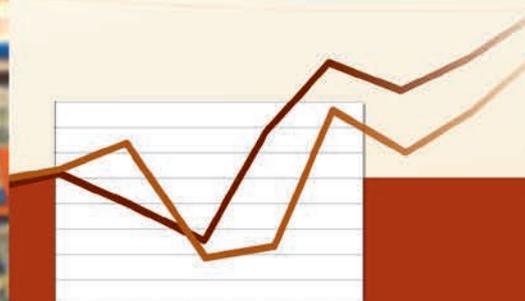
Directeur de Publication : Louis MAZARI

### Rédaction :

Service Etudes, Statistiques, Evaluation (SESE),  
Charly Darmalingon & Roman Janik  
Courriel : 971.statistiques@dieccte.gouv.fr  
site internet : www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr

Impression : PRIM

Depôt Légal  
Octobre 2015



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE